

opera mundi europe

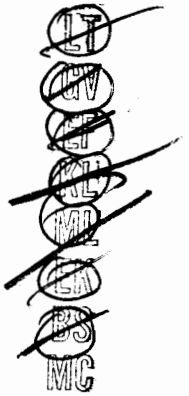
RAPPORTS HEBDOMADAIRES SUR L'ÉCONOMIE EUROPÉENNE

D A N S C E N U M E R O

LIBRARY

- LA LETTRE DE LA SEMAINE (P. 1-3)

Déblocage de l'affaire monétaire



- LES COMMUNAUTES AU TRAVAIL (P. 4-8)

Les Six et les Anglais : toujours la pêche ; Ouverture des négociations avec les pays de l'AELE ; Conseil de Ministres des Transports ; Les ventes sidérurgiques des pays à commerce d'Etat ; Nouvelle directive sur l'aide à la construction navale.

- EUROFLASH (P. 9-46)

Sommaire Analytique, P. 9

Index Alphabétique, P. 42

N° 639 - 7 Décembre 1971

10 Av. Raymond-Poincaré

PARIS 16^e

L A L E T T R E D E L A S E M A I N E

Si la réunion du "Groupe des Dix" à Rome, la semaine dernière, n'a permis de dégager aucune conclusion, il faut reconnaître qu'elle a cependant permis de réaliser des progrès notables vers la solution de la crise ouverte par les décisions Nixon du 15 août dernier. En fait, le principe d'une dévaluation du dollar semble acquis maintenant. Or c'était là un point capital puisque les partenaires des Etats-Unis au sein du Groupe des Dix en avaient fait, de plus ou moins bon gré, une condition préalable.

Cela étant, il reste maintenant à définir les modalités pratiques de l'opération dans son ensemble, c'est-à-dire les taux de dévaluation et de réévaluation, l'élargissement des marges de fluctuation des différentes monnaies entre elles, les conditions du retour à la convertibilité du dollar et les contreparties d'ordre divers qui devront compenser l'important sacrifice politique consenti par Washington. Les prochaines rencontres entre les principaux chefs d'Etat du monde occidental, et la nouvelle réunion du groupe des Dix prévue pour les 17 et 18 décembre devraient permettre d'aboutir à un accord. A vrai dire, cet accord est devenu d'une urgence extrême. En effet, alors que les Etats-Unis, au mois d'août dernier, avaient sans doute espéré pouvoir maintenir leur position jusqu'aux élections présidentielles - tout comme, en Europe, la République Fédérale avait probablement cru à la possibilité de donner un caractère durable à la flottation du mark - on observe déjà, en fait, les premiers symptômes de la recession, la perspective d'un retour au protectionnisme, voire d'une guerre commerciale. Les principaux intéressés ont donc dû admettre que, contrairement à certains espoirs, le temps ne joue pour personne, mais contre la prospérité générale. Cette prise de conscience a été très rapide, pour ne pas dire brutale : elle date de quelques semaines, exactement de la mi-octobre.

Avec le recul du temps dont on dispose aujourd'hui, il devient assez clair que dans la mesure où les Etats-Unis annonçaient, comme ils l'ont fait avant la réunion de Rome, leur volonté de voir également mis dans le "paquet" de la négociation les problèmes commerciaux et agricoles, c'est qu'ils étaient déjà prêts à "composer". Evolution confirmée par l'organisation d'une série de discussions bilatérales entre le Président Nixon et les dirigeants des principaux pays partenaires. Il serait absurde en effet d'imaginer que ces réunions aient pu être conçues si elles avaient comporté le risque de faire éclater au grand jour des désaccords. De plus, le Président américain a besoin pour obtenir de ses prochains voyages à Pekin et à Moscou ce qu'il en espère, d'apparaître comme le leader d'un monde occidental ayant retrouvé une cohésion économique et monétaire satisfaisante.

Une telle modification de l'attitude de Washington ne pouvait signifier autre chose que l'acceptation du principe d'une dévaluation du dollar, puisqu'aussi bien c'était là une condition posée par l'Eu-

rope - les Six et les Anglais - aussi bien que par le Japon à une solution de la crise. Au cas d'ailleurs où les Américains auraient pu conserver quelques doutes sur la réalité de ce consensus, la réunion de Rome n'aurait pu que les lever en faisant apparaître l'existence d'un "front européen" finalement plus solide qu'on ne l'imaginait encore quelques semaines auparavant ; le Ministre italien Ferrari Aggradi, parlant au nom des Six, n'a pas hésité à affirmer qu'au cas où aucun compromis international ne pourrait être mis sur pied, l'Europe devrait se doter d'un système "régional", évidemment susceptible d'être considéré par l'opinion - et notamment l'opinion américaine - comme "une marque d'hostilité à l'égard des Etats-Unis".

Certes, aucun engagement n'a été souscrit par la délégation américaine. Mais ce qui semble tout de même assez concluant est que la dévaluation du dollar se soit trouvée inscrite au nombre des hypothèses sérieusement étudiées par les Dix juste après que le Secrétaire au Trésor Connally ait prononcé sa "petite phrase" : "Que seriez-vous prêts à faire, au cas où nous accepterions de faire ce que vous souhaitez ? (c'est-à-dire dévaluer le dollar). Et comme aucune autre hypothèse n'a été retenue comme possible par les neuf autres membres du Groupe des Dix, il devient évident que si les Etats-Unis souhaitent en finir - et tel est bien leur voeu finalement - il leur faut en passer par la dévaluation de leur devise.

En séance très restreinte et en l'absence de leurs experts, les Ministres ont longuement "parlé chiffres". L'objectif de Washington - son objectif de départ - était une réévaluation moyenne de 11% des autres monnaies, soit 20% pour le yen, 15% pour le mark et entre 8 et 10% pour le franc français, la livre sterling, la lire, etc ... Mais cet objectif n'incluait pas l'incidence d'une dévaluation du dollar, fermement refusée alors. A présent, dans la perspective d'une telle dévaluation, quel objectif peut-on envisager ? Il semble que deux chiffres aient été soigneusement examinés : 5% et 10%. Or si le premier a déjà été évoqué à maintes reprises, le second ne manque pas d'étonner. En fait, la clef du problème se trouve sans doute dans le sort à réserver à des monnaies comme la livre, le franc français et la lire. Si la parité de ces devises ne devait pas être modifiée, on pourrait aisément imaginer un taux de dévaluation de l'ordre de 6 à 7%. De fait, du côté européen, on a du mal à concevoir une dévaluation du dollar supérieure à 8%. Reste le problème dont le Président Pompidou et le Chancelier Brandt devaient débattre les 3 et 4 décembre, celui de l'écart à fixer entre le mark et le franc pour éviter que le commerce extérieur allemand avec la France ne soit par trop pénalisé. Ce problème réglé, la discussion internationale serait certainement facilitée.

En ce qui concerne les contreparties demandées par Washington, il ne manque pas de dirigeants européens pour déclarer que, pour les Etats-Unis, échanger la suppression de la surtaxe commerciale de 10% contre la réévaluation des monnaies européennes représente déjà un marché fort avantageux. Et d'ajouter qu'il n'existe aucune raison objective pour que les Américains exigent de l'Europe des sacrifices dans les domaines commerciaux et agricoles (sans compter le domaine financier lié au secteur militaire) en compensation de la dévaluation du dollar.

En réalité, on est ici sur un terrain purement politique et il n'est pas discutable que, pour faire avaler à l'opinion américaine la pilule de la dévaluation, Washington doit l'enrober de concessions européennes. Comme le "protectionnisme" de la politique agricole commune et la constitution d'un "bloc tarifaire" européen sont deux thèmes qu'à tort ou à raison, on ressasse depuis longtemps dans les milieux d'affaires américains, Washington a décidé de faire porter un effort maximum sur ces deux points.

Il importe d'ailleurs de noter qu'à Rome, les Européens n'ont pas affiché à ce sujet une totale intransigeance, se contentant d'indiquer qu'il s'agit là de problèmes à étudier dans d'autres enceintes. D'abord parce que le Groupe des Dix est à vocation strictement monétaire. Ensuite parce qu'ils souhaiteraient éviter la formule du "package deal". Ils n'ont pas tout à fait tort dans la mesure où l'on a peine à imaginer que des dossiers aussi différents puissent progresser à la même allure, et où ils tiennent pour impossible d'attendre la fin d'une éventuelle négociation agricole pour que soit levée la surtaxe de 10% ou, à plus forte raison, qu'un terme soit mis à la crise monétaire.

Concrètement, que peut-on envisager dans le secteur commercial et dans le secteur agricole, que le Secrétaire au Trésor a explicitement mentionnées à Rome ? Il paraît totalement exclu que les grands pays occidentaux se lancent dans une nouvelle négociation tarifaire de portée générale, du type Kennedy Round. En revanche, la création d'une zone de libre échange entre la CEE et les pays de l'ancienne AELE peut entraîner l'ouverture de négociations sectorielles. En outre, il est toujours possible de prévoir - cela fait des années qu'on en parle - une négociation internationale sur tous les obstacles non tarifaires au commerce. Mais une telle négociation, qui serait la suite logique du Kennedy Round, devrait être soigneusement préparée.

En ce qui concerne l'agriculture, la Communauté Européenne n'a jamais été fermée aux demandes de négociation. Le tout est de savoir ce que réclament les Etats-Unis. S'il s'agit de garanties d'accès sur le marché de la Communauté élargie, c'est-à-dire d'une remise en cause fondamentale de l'Europe Verte, on peut douter d'une réponse favorable. Mais, comme dans le secteur industriel, il existe deux possibilités. La première réside dans des accords sectoriels, comme ceux que les Six ont proposés récemment aux Etats-Unis pour les volailles, le saindoux ou les agrumes, ou qu'ils pourraient proposer dans un proche avenir (politique concertée de stockage des céréales); c'est un moyen de résoudre progressivement les difficultés quand et où celles-ci se présentent. La seconde est de reprendre le Kennedy Round là où il avait été laissé. A l'époque, la Communauté avait fait des propositions très précises fondées sur la consolidation des "montants de soutien" et ayant pour but la conclusion d'arrangements mondiaux par produits. Elles avaient été repoussées, en particulier par les Etats-Unis.

La "perçée" paraît s'être produite à Rome. Mais de multiples incertitudes doivent encore être levées avant qu'on puisse enregistrer un accord, et notamment la question de la convertibilité du dollar que l'on a peut-être tendance à oublier.

LES COMMUNAUTÉS AU TRAVAIL

LES SIX ET LES ANGLAIS : TOUJOURS LA PÊCHE. - Malgré une longue séance de nuit (jusqu'à sept heures du matin) et, quelques heures plus tard une reprise due au sens de la "comédie" - peu goûté d'ailleurs par les Six - de Geoffrey Rippon, le négociateur britannique, la Communauté et les pays candidats à l'adhésion n'ont pu, la semaine dernière, s'entendre sur le dernier grand problème de la négociation d'élargissement : la réglementation des produits de la pêche, et plus particulièrement du droit d'accès aux eaux côtières. Cette session a laissé chez les Six un profond sentiment d'irritation, et il faut souhaiter que l'on en finisse avec cette affaire lors de la prochaine réunion, le 11 Décembre.

La journée du 29 novembre avait bruyamment commencé avec des manifestations des fonctionnaires européens, massés devant le bâtiment du Conseil pour faire connaître aux Ministres leurs revendications. Quant les Six purent se mettre au travail, ce fut pour achever la préparation d'une nouvelle proposition sur les droits d'accès, améliorant dans le sens souhaité par les candidats leurs offres antérieures. En résumé, les Six proposaient aux "quatre" une période de transition de dix ans pendant laquelle la limite des eaux de pêche serait maintenue à 6 miles marins; de nombreuses zones privilégiées (avec protection jusqu'à 12 miles) étaient également envisagés par le Conseil. Mais, évidemment, celui-ci prévoyait, au terme de la période de transition, le retour à la réglementation communautaire, sans exclusion cependant des prolongations dans certains cas précis. Il était difficile d'imaginer beaucoup mieux. Pourtant, à l'exception du Danemark, les candidats repoussaient au début de la nuit cette proposition. De la part de la délégation norvégienne, qui entendait consulter son gouvernement et son parlement - on ne s'attendait pas à autre chose. La position britannique était plus surprenante, dans la mesure où Londres entendait parvenir rapidement à un accord.

Mais les Six n'étaient pas au bout de leurs surprises. Toute la nuit, la négociation se poursuivait essentiellement avec la Grande-Bretagne, Geoffrey Rippon alimentant le débat avec des propositions qui, bien qu'inacceptables en l'état, démontraient au moins, en principe, la volonté de la délégation anglaise de rechercher un compromis avec la Communauté. A l'aube, le délégué britannique invitait ses collègues à une nouvelle réunion en fin de matinée. En conclure que le négociateur britannique voulait impérieusement arriver à un accord était normal. Les Six donc, se réunissaient de nouveau à 11 heures et, après un nouvel effort, apportaient encore certaines améliorations à leurs propositions. Quelques instants plus tard, en ayant pris rapidement connaissance, G. Rippon les repoussait sèchement et demandait à la Communauté de "faire mieux la prochaine fois". On a peu l'habitude, à Bruxelles, d'un tel comportement, et l'irritation de la plupart des délégations était évidente.

Il n'y a pas de raison de croire que les Six puissent encore modifier leurs offres. En fait, ce que Londres demande, c'est une exception non pas temporaire, mais permanente. Or cela, la Communauté ne peut l'accepter parce qu'il s'agirait d'une remise en cause aussi bien de principe même de la "transition" que de l'"achèvement" du Marché Commun agricole. D'ailleurs G. Rippon a bien dit au cours des négociations qu'il ne considèrerait pas le Règlement des produits de la pêche comme faisant partie de l'"acquit communautaire", parce qu'il avait été adopté quelques heures après l'ouverture des négociations d'adhésion, en juin 1970.

Le droit d'accès aux eaux côtières a sans aucun doute un poids psychologique et politique en Norvège pour la négociation d'adhésion. Mais il n'a pas une importance économique ou sociale capitale. Pourtant trois sessions de la négociation déjà ont été consacrées à cette affaire, et la Communauté est sans doute allée aussi loin qu'elle le pouvait dans la voie des concessions (plus importantes peut-être dans le principe qu'en ce qui concerne le beurre de Nouvelle Zélande); qui plus est, l'adhésion de la Grande-Bretagne, de l'Islande et du Danemark est acquise depuis le mois de juin.

La vérité est que, sans fondements sérieux et sans risques réels, la Grande-Bretagne veut - quasi "pour la gloire" - faire céder la Communauté, et plus particulièrement la France qui a été à l'origine de ce Règlement communautaire. Et, son prestige engagé dans une partie de "bras de fer" qui n'a pas de raison d'être, la France ne veut pas céder. Il n'est pas sans intérêt de comparer le temps qui a été consacré à la Livre Sterling, officiellement en tout cas, et celui que l'on consacre aujourd'hui au problème des droits d'accès aux eaux côtières. Il serait grand temps d'arrêter ces jeux stériles. Ils risquent d'envenimer bêtement le climat européen, au moment où, pour d'autres raisons, les Européens ont le plus grand besoin d'affirmer leur cohésion et leur solidarité. De l'avis général, Londres a commis la semaine dernière une "erreur d'appréciation". Il conviendrait que l'on s'y rende compte que la Communauté octroie aux nouveaux venus un régime extrêmement favorable et que, par ailleurs, il est normal que la Norvège bénéficie d'un régime plus favorable que la Grande-Bretagne.

Tout cela n'aurait, au demeurant, pas grande importance si le désaccord persistant ne retardait la signature du Traité d'adhésion. Prévue pour la fin de l'année, celle-ci devra être reportée d'une quinzaine de jours, les textes, les traductions n'étant pas encore prêts. Mais une absence de conclusion le 11 décembre ferait naître certaines inquiétudes.

OUVERTURE DES NEGOCIATIONS AVEC LES PAYS DE L'AELE. - Ces négociations ont débuté à la fin de la semaine dernière. La Commission, qui conduit les discussions pour les Six, a rencontré la Suisse le 3 décembre et la Suède le 4. Ces premières séances ont été essentiellement consacrées à la présentation formelle des offres de la Communauté. Le Conseil des Affaires Etrangères a en effet approuvé le 20 novembre

le texte définitif du mandat confié à la Commission, en précisant notamment les concessions agricoles qui sont envisagées en faveur du Portugal (les Six, on le sait, ne prévoient aucune concession dans ce domaine vis-à-vis des autres pays).

CONSEIL DE MINISTRES DES TRANSPORTS.- A défaut d'adopter le programme de travail de cinq ans que lui proposait la Commission, le Conseil, réuni la semaine dernière, s'est néanmoins fixé un certain nombre d'objectifs pour 1972. Il a notamment retenu les décisions d'harmonisation et d'organisation de marché suggérées par la Commission (cf. N° 638).

Le Conseil a également décidé de lancer plusieurs études sur la tarification de l'usage des infrastructures, élément essentiel de toute politique commune des transports : coûts marginaux d'usage, dépenses totales à couvrir par les usagers, "péages d'équilibre" notamment. Il a par ailleurs modifié, conformément aux prescriptions de l'AETR (Accord européen sur les transports routiers conclu dans un cadre plus large que la CEE), certaines parties des Règlements communautaires relatifs aux conditions sociales dans les transports par route.

LES VENTES SIDERURGIQUES DES PAYS A COMMERCE D'ETAT.- De sensibles divergences de vues se sont manifestées entre les Six à propos des nouvelles libéralisations demandées par la France dans le domaine des importations de produits sidérurgiques en provenance des pays à commerce d'Etat. Ce problème a été discuté sans succès par le Groupe des questions CECA du Conseil de Ministres, si bien qu'il devra être tranché par les Représentants permanents, voire par les Ministres eux-mêmes.

Instaurée au cours de la dépression du marché de l'acier des années 1963-64, la délibéralisation de ces importations (les Etats membres considèrent les contingents inscrits dans leurs accords commerciaux respectifs avec les pays de l'Est comme des contingents maxima) avait fait ensuite l'objet de nombreux assouplissements, soit par l'augmentation des contingents, soit par l'introduction de "masses de manoeuvre", ou encore, pendant la période de pénurie de 1970, par l'octroi de contingents conjoncturels. Début 1971 enfin, quatre groupes de produits avaient fait l'objet d'une première libéralisation, et la France, dans le cadre des nouvelles relations commerciales avec les pays à commerce d'Etat, a demandé, il y a quelques mois déjà, la libéralisation d'un nouveau groupe de produits, dont certains considérés comme "sensibles".

Or, depuis, la situation sur le marché de l'acier s'est considérablement détériorée, tout d'abord en raison du déstockage pratiqué par les utilisateurs et les négociants de la Communauté; ceux-ci avaient en effet considérablement accru leurs réserves en 1970 dans la crainte d'une persistance de la pénurie et des hausses de prix. En raison,

en second lieu, du ralentissement de la conjoncture industrielle générale dans plusieurs pays membres et de la diminution de la consommation réelle d'acier (ou du moins du ralentissement de son expansion) qui s'en est suivie. En raison enfin, depuis l'été dernier, des difficultés de vente dans les pays tiers, notamment les Etats-Unis où les restrictions aux importations et les difficultés monétaires sont venues s'ajouter à un vaste mouvement de déstockage commencé en juillet dernier lorsqu'a disparu l'éventualité d'une grève des ouvriers métallurgistes.

Parallèlement, s'est accrue la pression des importations en provenance du Japon notamment, mais aussi, et dans une proportion particulièrement sensible, des pays de l'Est. Avec pour résultat que les prix de barème, qui avaient subi des relèvements notables pendant la période de haute conjoncture après leur chute au cours des années 67-68, ne sont plus guère appliqués. La plupart des opérations se traitent par alignement sur les barèmes les plus bas de la Communauté ou sur les prix offerts par les exportateurs dans les pays tiers. Si l'on y ajoute les hausses intervenues sur pratiquement tous les facteurs des coûts de production de l'acier, notamment le charbon à coke et le coke, le minerai de fer et les charges salariales, on imagine aisément les graves difficultés traversées actuellement par la sidérurgie communautaire.

C'est en tenant compte de tous ces facteurs que la Commission avait recommandé aux pays membres d'éviter actuellement de nouvelles libéralisations des importations en provenance des pays à commerce d'Etat ou, pour le moins, de ne les envisager que pour les produits considérés comme non sensibles.

NOUVELLE DIRECTIVE SUR L'AIDE A LA CONSTRUCTION NAVALE. - Un nouveau texte a été proposé par la Commission pour remplacer l'actuelle Directive, qui vient à expiration le 31 décembre 1971. Tenant compte de la récente évolution de la situation sur le marché et dans l'industrie de la construction navale, il vise à la fois une harmonisation accrue des régimes d'aides des Etats à l'intérieur de la Communauté et un abaissement des limites supérieures autorisées pour les aides à la construction navale.

Les distorsions de concurrence sur le marché international de la construction navale ont en effet été sensiblement réduites depuis l'époque (1965) où la première Directive a été publiée, et si ce secteur industriel reste toujours soumis à d'importants mouvements cycliques, la tendance fondamentale y est néanmoins à l'expansion. Le carnet de commandes pour l'ensemble du monde (à l'exception de la Chine et de l'URSS) est passé de 12 millions de tjb fin 1954 à 34 millions fin 1957, pour atteindre - après un fléchissement à 17 millions fin 1962 - 84 millions au 1er juillet 1971.

Cette expansion de la demande s'est accompagnée depuis 1969 d'un retournement significatif du marché qui, d'acheteur depuis une dizaine d'années, est devenu, du moins pour de nombreux types de navires, vendeur. Les prix des navires se sont considérablement élevés et ils

sont de plus en plus soumis à des clauses de révision. Si bien que, dans la plupart des pays, on s'est montré de plus en plus réservé devant l'octroi d'aides à la construction navale. La situation relative de la construction navale dans la Communauté se dégradait très sérieusement en 1965, au moment où la Commission a formulé ses premières propositions, et cette dégradation s'est poursuivie jusqu'en 1967. Depuis, on a observé un léger redressement jusqu'en 1969, suivi d'une stabilisation à un niveau nettement inférieur à celui des années cinquante. De 33% de la production mondiale en 1956-59 (contre 25% pour le Japon), la part de la production communautaire est tombée à 18% au premier semestre de 1971 (47% pour le Japon).

En fait cependant, ces chiffres masquent une amélioration relative de la situation. En effet, au cours des dernières années, l'industrie européenne s'est de plus en plus spécialisée dans les navires à grande valeur ajoutée et adaptés aux nouvelles exigences du transport maritime. Par ailleurs, elle s'est considérablement modernisée et elle a procédé à une profonde restructuration. Celle-ci n'est cependant pas encore entièrement achevée, si bien que des aides paraissent toujours nécessaires. Dans sa proposition, la Commission tient compte de cet état de fait : elle limite par conséquent l'autorisation des aides à certains types de bateaux, et fixe des limites supérieures à leur montant.

E U R O F L A S H

- P. 13 - AMEUBLEMENT - France: DAL VERA ferme sa filiale de Nice.
- P. 13 - ASSURANCES - France: Les accords THE FINE ART & GENERAL INSURANCE/COMMERCIAL UNION ASSURANCE. Italie: Rationalisation chez UNIONE EURO-AMERICANA DI ASSICURAZIONI. Pays-Bas: Une concentration donne naissance à BESSELAAR FETTER & C°, ASSURANTIËN.
- P. 13 - AUTOMOBILE - Allemagne: FORD-WERK E obtient la licence "Wankel". France: Création de FRANCO-SUEDOISE DES MOTEURS P.R.V. République Sudafricaine: Accord de distribution RENAULT/LAWSONS MOTORS GROUP.
- P. 14 - BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS - Belgique: LE CHALET IDEAL s'installe à Herseaux; Dissolution d'EUROSOL BELGIQUE. France: DUROX FRANCE est indirectement affiliée à YTONG; 34 AVENUE GEORGE V est filiale de WEATHERALL GREEN & SMITH; J.L.H. SMITS & C° BITUMEN ferme sa filiale de Paris. Suisse: COSTRUZIONI DEL FAVERO ouvre une succursale à Sion.
- P. 16 - CAOUTCHOUC - Côte d'Ivoire: Les accords MICHELIN/SODHEVEA. Italie: Projets industriels de CONTINENTAL GUMMI-WERKE. USA: PHOENIX GUMMI-WERKE confie sa distribution à DELTA TYRE.
- P. 16 - CHIMIE - Allemagne: BASF absorbe une filiale de clicherie. Belgique: Simplification des intérêts de WITCO CHEMICAL; Réorganisation des intérêts de L'AIR LIQUIDE, ainsi que de ceux d'ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE. Brésil: BAYER devient actionnaire de TITANIO DO BRASIL. France: NORMANDE DE L'AMIANTE MANUFACTURE passe sous le contrôle de MANUFACTURE BELGE D'AMIANTE & DE CAOUTCHOUC. Italie: CdF CHIMIE EXPORT ouvre une représentation à Milan; MONTEDISON cède certains actifs à ITALIANA PRODOTTI ESPLODENTI.
- P. 18 - COMMERCE - Allemagne: LINDETEVES-JACOBBERG prend un intérêt dans HANDELSGESELLSCHAFT G. HOPPENSTEDT; J. LATSCHA FRANKFURT reprend cinq supermarchés à MEHRWERT. Bahamas: Triple implantation de COMMERCIALE DE L'OUEST AFRICAIN à Freeport. Belgique: FEPCO INTERNATIONAL (EUROPE) est à capital danois; FAR EAST TRADE SERVICE ouvre une succursale à Bruxelles; CLARIDEN FINANZ ferme LA COMMERCIALE. France: SUPERMARKETS GENERAL CORP. prend 18 % dans BERTHIER SAVECO; STE DES CAPITAUX ABDOLHAMID & PARVITZ CHAHABI ouvre une succursale à Paris.
- P. 20 - CONSTRUCTION ELECTRIQUE - Allemagne: NIPPON VICTOR (EUROPA) est filiale de VICTOR C° OF JAPAN; Les accords TRACOR/GEOS. Belgique: SCANS ASSOCIATES s'installe à Liège; JOHN E. MITCHELL fonde JEMCO REFRIGERATION COMPONENTS. France: Création de LUCAS FRANCE; Association franco-néerlando-américaine dans MULTIVISION. Pays-Bas: Coopération GENERALE D'ELECTRICITE/RIJN-SCHELDE.

- P. 21 - CONSTRUCTION MECANIQUE - Belgique: BOISE CASCADE s'installe à Molenbeek-St-Jean; FABREEKA PRODUCTS ouvre une succursale à Bruxelles; SA DE SERVICES POUR LES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE appartient à TRANE; BROTHER INTERNATIONAL (BELGIUM) est à capital japonais; Projet d'implantation de NISSAN DIESEL MOTOR. France: ALBERG est filiale de FRIEDRICH ALBRECHT; WALTER SCHULTHEIS MASCHINENFABRIK ouvre une succursale à Versailles; KONE ASCENSEURS est à capital finlandais; STANDARDWERK EUGEN REIS ouvre une succursale à Paris; Dénonciation des accords COGEPRIS/WHEELABRATOR; ARMATURENFABRIK HERMANN VOSS confie sa représentation à ANGST & PFISTER, et KOMORI PRINTING MACHINERY la sienne à ETS DESTOUCHE; Une licence FABRIQUE DES MONTRES ZENITH pour GITAC. Grande-Bretagne: Une licence GITAC pour SMITHS INDUSTRIES. Italie: FRATELLI BENELLI passe sous le contrôle indirect de FORD; HUSBAND & SON s'installe à Côme; SVEPRO est à capital suédois; MITCHELL ENGINEERING ferme sa filiale de Milan. Pays-Bas: EDBRO (HOLDINGS) prend le contrôle absolu de sa filiale de Zoetermeer; A.J.F. SCHAAP passe sous le contrôle de R.S. STOKVIS & ZONEN. USA: FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS cède certains intérêts à INTERNATIONAL MINERALS & CHEMICALS.
- P. 25 - EDITION - Allemagne: Les accords TPL MAGAZINES/BURDA; EGE-TÜRKISCHE ZEITUNGS est à capital turc. Belgique: WEIGHT CONTROLLERS (BENELUX) est à capital britannique. France: VANDER UITGEVER s'installe à Cesson/Val-de-Marne.
- P. 26 - ELECTRONIQUE - Belgique: EMPAIN fonde BELGE D'ETUDES & DE REALISATIONS INFORMATIQUES. France: Les accords REDAC/SESA.
- P. 27 - ENGINEERING - Allemagne: Association américano-germano-suisse dans BABCOCK BROWN BOVERI REAKTOR; DEGUSSA prend le contrôle absolu de DECATOX. Belgique: DONALD DESKEY ASSOCIATES est d'origine américaine; INTERNATIONAL SECURITY SYSTEMS s'installe à Bruxelles. France: Une concentration donne naissance à LEYBOLD HERAEUS SOGEV.
- P. 28 - FINANCE - Belgique: FIRST NATIONAL CITY BANK devient majoritaire dans BANQUE FINANCIA; CREDIT DU NORD reprend les activités de BANQUE FLORENT STANDAERT. France: BANQUE AMERIBAS, W.F.G. LEASING et BANCO PINTO DE MAGALHAES se donnent des succursales à Paris. Grande-Bretagne: GENERALE DE BANQUE développe BANQUE BELGE; Les projets d'EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT. Italie: INTERFIDA est filiale de BIBI FINANZ ANSTALT. Luxembourg: DRESDNER BANK développe LUXEMBOURGEOISE DE BANQUE; INTERNATIONALE DE PRODUITS DE MARQUE est d'origine libanaise.
- P. 30 - INDUSTRIE ALIMENTAIRE - Allemagne: DISTILLERS CORP. SEAGRAMS prend 25 % dans BURGEFF & C°; Double absorption par MEHL- & BACKBEDARFS-GROSSHANDEL. Belgique: BEATRICE FOODS ouvre une succursale à Bruxelles; UNITED BISCUIT (HOLDINGS) se défait de ses intérêts dans FREGAL. France: Rapprochement PERNOD/RICARD; Concentration au profit de VERMANDOISE DE SUCRERIES; REGIA PANZANI absorbe PROVENCALE DE CONSERVES et MILLIAT

FRERES; CHOTEAU devient actionnaire de WIBAULT-DREUX. Italie: CARNITAL est fondée par des intérêts argentins. Pays-Bas: CENTRAL SOYA négocie la prise du contrôle de BONDA.

- P. 32 - INDUSTRIE DU JOUET ET DU SPORT - Allemagne: OLYMPIC FISHING TACKEL s'installe à Düsseldorf. Autriche: SCHOCO-SPIELWARENWERKE SCHREYER & C° ouvre une succursale à Vienne.
- P. 32 - METALLURGIE - Allemagne: ÖSTERREICHISCH-ALPINE MONTANGES, négocie la prise du contrôle de LEYER-PRITZKOW & C°; ELISTEEL-IMPORT & EXPORT est à capital français; NORTON confie sa représentation à EA GIESSEN. Belgique: SHUR-LOK développe sa filiale de Petit-Rechain; ETS J. PEROLO & C° s'installe à Woluwe-St-Pierre. France: NORTON confie sa représentation à STINOX; OPE de MARINE SCHNEIDER sur FORGES & ATELIERS DE COMBEPLAINE. Italie: NORTON confie sa représentation à MONTE & MARTINI; COMMETEDIL est filiale de MILLARDET.
- P. 33 - PAPIER - Allemagne: Association germano-britannique dans HOLTSCHOFFEN & BRITAINS; Italie: BROWN & C° développe INDUSTRIE FIBRE & CARTONI SPECIALI.
- P. 34 - PARFUMERIE - USA: Coopération HERMES/CHANEL.
- P. 34 - PETROLE - Allemagne: TEXACO cède certains actifs à RAAB KARCHER. Grande-Bretagne: Association franco-britannique dans BURMAH-TOTAL REFINERIES. Italie: Concentration au profit de la filiale à Rome de TEXACO.
- P. 35 - PHARMACIE - Allemagne: Concentration au profit de BYK-GULDEN LOMBERG CHEMISCHE. Italie: AMERICAN HOME PRODUCTS se défait de ses intérêts dans CARLO ERBA; THERAMEX s'installe à Milan; PIERREL accroît ses intérêts dans ITALO-BRITANICA L. MANETTI H. ROBERTS & C°.
- P. 36 - PLASTIQUES - Allemagne: UNION CARBIDE s'installe à Francfort.
- P. 36 - PUBLICITE - Belgique: WHITE ADVERTISING INTERNATIONAL est filiale de WHITECO INDUSTRIES. France: Renonciation de NOUVELLE SYNERGIE PUBLICITE et FOOTE, CONE & BELDING à un projet d'association.
- P. 36 - TEXTILES - Allemagne: Seconde filiale pour DIM; KLEIDERFABRIK FRIES passe sous le contrôle de KLEIDERFABRIK HERMANN VISSER. Belgique: AKZO cède une usine à FARAH MANUFACTURING. France: STARCOAT-FRANCE est à capital belge. Italie: SKAY COMMERCIALE est filiale de KONRAD HORNSCHUCH; ANLU ouvre une succursale à Milan.

- P. 37 - TOURISME - Belgique: AMERICAN EXPRESS RESERVATIONS ouvre une succursale à Bruxelles.
- P. 38 - TRANSPORTS - Allemagne: AIR CHARTER INTERNATIONAL SERVICE appartient à AIR FRANCE; Un accord HAPAG LLOYD/ATLANTIC CONTAINER LINE/AEIL/DART CONTAINER LINE/SEA-LAND SERVICES/SEATRAN LINES/US LINES; ARMBRUSTER & C° passe sous le contrôle de SCHENKER & C°. France: DEUTSCHER CONTAINER DIENST ouvre une succursale au Havre. Italie: WINNIC appartient indirectement à WINN INDUSTRIES. Pays-Bas: ALPHA WEST AFRICA LINES confie sa représentation à SUDAMERICANA SCHEEPVAARTMIJ.; KNSM prend 30 % dans MAMMOET TRANSPORT.
- P. 39 - VERRE - Allemagne: CABRILLANT-GLAS est à capital suisse. Italie: LIBBEY-OWENS FORD GLASS se défait de ses intérêts dans ITALIANA VETRO.
- P. 39 - DIVERS - Allemagne: CARBODIAM (taille de tiamants) est à capital belge; Association anglo-allemande dans MEDAILLEN ZUR PFLEGE VON GESCHICHTE & KULTUR (monnaies et médailles); D.S.K. DIAMONDS (négoce de diamants) est à capital israélien. France: L. STASSEN JUNIOR (horticulture) réorganise sa filiale de Hallines/Pas-de-Calais. Grande-Bretagne: FLORIMEX (horticulture) est à capital allemand.
-

AMEUBLEMENT

(639/13) Spécialisée en Italie dans le travail du bois et la fabrication de meubles, la manufacture DAL VERA SpA de Conegliano/Veneto (cf. n° 625 p.17) a simplifié ses intérêts en France avec la mise en liquidation anticipée de sa filiale DAL VERA NICE Sarl.

La société italienne, qui reste présente dans le pays avec une filiale à Paris, DAL VERA FRANCE Sarl, l'est également aux Pays-Bas (Amsterdam), en République Fédérale (Ratingen) et en Belgique (Berchem/Anvers).

ASSURANCES

(639/13) La compagnie d'assurances de Londres THE FINE ART & GENERAL INSURANCE C° LTD a fait apport de l'ensemble du portefeuille de contrats d'assurance et de réassurance détenu en France par sa succursale de Paris à la succursale parisienne de son homologue COMMERCIAL UNION ASSURANCE LTD de Londres (cf. n° 618 p.19).

(639/13) La fusion des firmes de courtage d'assurance de Rotterdam C. BESSELAAR & C°, FETTER & C°, KOLFF & SCHORTEMEIJER et W. BAKKER & ZOON a donné naissance à la société BESSELAAR FETTER & C°, ASSURANTIËN, que dirigent MM. J.M. Besselaar et H.G. Fetter.

(639/13) Animée par MM. Giuseppe La Guardia et Mario Ferri, la compagnie d'assurances de Rome UNIONE EURO-AMERICANA DI ASSICURAZIONI SpA (anc. FINSICUR-CIA FINANZIARIA & DI SICURTA SpA) se propose d'absorber la société financière ALTA ITALIA-CIA FINANZIARIA ITALIANA SpA de Milan (capital de Li. 30 millions).

AUTOMOBILE

(639/13) La REGIE NATIONALE DES USINES RENAULT SA de Boulogne/Hts-de-Seine (cf. n° 638 p.21) a confié la distribution des véhicules construits en République Sudafricaine par sa filiale RENAULT AFRICA (PTY) LTD de Johannesburg (5.500 unités/an) à l'entreprise locale LAWSONS MOTORS GROUP PTY LTD.

Celle-ci assemble et distribue déjà, notamment, les modèles du constructeur suédois A/B VOLVO de Göteborg.

(639/14) L'accord récemment conclu pour la production en commun de moteurs à explosion entre les constructeurs RENAULT (cf. supra, p.13), PEUGEOT SA et VOLVO (cf. supra, p.13) s'est matérialisé avec la création à parité en France de la STE FRANCO-SUEDOISE DES MOTEURS P.R.V. SA (Douvain/Pas-de-Calais) qui, présidée par M. Gérard de Pins (PEUGEOT), est dirigée par MM. Ake Dreijer (VOLVO) et René Meesmaecker (RENAULT).

Au capital initial de F. 0,6 million, la nouvelle affaire est appelée à produire: 1) dès 1972, un moteur "classique"; 2) ultérieurement (vers 1980) un moteur répondant aux normes anti-pollution que les trois partenaires sont convenus d'étudier et d'appliquer en commun, au rythme de 350.000 unités/an. Elle travaillera en étroite collaboration avec la STE FRANCAISE DE MECANIQUE Snc (cf. n° 620 p.13) qui - filiale paritaire de PEUGEOT et RENAULT - produit à Douvain des pièces détachées et moteurs.

(639/14) La filiale à Cologne FORD-WERKE AG - dont le capital a été élevé dernièrement à DM. 720 millions - du groupe FORD MOTOR C° de Dearborn/Mich. a acquis des compagnies WANKEL GmbH de Lindau (cf. n° 626 p.15) et AUDI NSU AUTO UNION AG de Neckarsulm (cf. n° 636 p.12) la licence du moteur à piston rotatif "Wankel", assortie d'une option pour le compte des autres filiales du groupe dans le monde.

La licence "Wankel", également accordée en 1970 au groupe GENERAL MOTORS, est propriété 60/40 d'AUDI NSU (groupe VOLKSWAGENWERK) et de WANKEL - laquelle est récemment passée elle-même sous le contrôle du groupe financier LONRHO LTD de Londres (cf. n°s 626 p.15 et 633 p.27).

BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS

(639/14) La société de conseil en gestion immobilière WEATHERALL GREEN & SMITH LTD de Londres (cf. n° 558 p.19) a étoffé ses intérêts en France avec la création, auprès de sa filiale WEATHERALLS FRANCE SA (Paris) d'une affaire du nom de 34 AVENUE GEORGE V Sarl (capital de F. 20.000). Gérée par M. Howard Ronson, celle-ci assurera l'exploitation d'un immeuble de bureaux sis avenue George V à Paris.

A Paris, la société britannique est liée depuis 1969 à la firme immobilière J. BOURDAIS & CIE SA au sein du "Groupement d'Intérêt Economique de l'Immobilier BOURDAIS-WEATHERALL". Elle est également actionnaire - aux côtés de la même firme ainsi que de la BANQUE DE LA HENIN SA (cf. n° 565 p.22), de la STE FRANCAISE D'INVESTISSEMENT VIVAX SA et de la BANQUE DE L'UNION IMMOBILIERE-UCIP SA (anc. UNION FINANCIERE POUR LA CONSTRUCTION IMMOBILIERE PRIVEE-U.C.I.P. SA), notamment - de la compagnie d'investissements immobiliers ("Sicomi") SICOMAX-STE IMMOBILIERE POUR LE COMMERCE & L'INDUSTRIE SA (capital de F. 14 millions), que préside M. P. Duchesne de Lamotte et dont M. J. Bourdais est administrateur.

(639/15) La compagnie de promotion immobilière EUROSOL SA de Madrid (cf. n° 131 p.16) a mis fin aux activités de sa filiale de Bruxelles EUROSOL BELGIQUE Sarl.

EUROSOL appartient pour 50 % à des intérêts espagnols portés notamment par le BANCO IBERICO SA de Madrid (groupe FIERRO - cf. n° 527 p.14), et pour le solde aux compagnies LA CENTRALE-FINANZIARIA GENERALE SpA de Milan (cf. n° 638 p.28), CIE FINANCIERE DE L'UNION EUROPEENNE SA de Paris (groupe SCHNEIDER SA - cf. n° 638 p.32) et KREDIETBANK SA de Bruxelles et Anvers (cf. n° 634 p.27).

(639/15) Affiliée au groupe suédois de matériaux de construction YTONG A/B de Falköping (cf. n° 612 p.16) à travers sa filiale de Munich YTONG AG, l'entreprise néerlandaise de béton préfabriqué FABRIEK VAN BOUWMATERIALEN LOEVESTEIN N.V. (Vuren/Gelderland) a doté sa filiale DUROX FABRIEK VAN LICHT E BOUWPRODUCTEN N.V. (Vuren) d'une filiale à Sucy-en-Brie/Val-de-Marne, DUROX FRANCE Sarl (capital de F. 100.000), que gère M. Hubert Schoemaers,

Licenciée aussi du groupe suédois SVENSKA DUROX A/B (Skövde) pour ses matériaux précontraints et allégés "Durox", DUROX FABRIEK VAN LICHT E dispose d'une filiale à Luxembourg, DUROX INTERNATIONAL SA, et d'une autre à Bruxelles, DUROX BELGIUM SA.

(639/15) Spécialisée dans les chalets en bois préfabriqués, l'entreprise française LE CHALET IDEAL SA (Romorantin/L. & C.) a pris pied en Belgique avec l'installation d'une filiale à Herseaux, LE CHALET IDEAL-IDEAL HOME SA (capital de FB. 1 million), que préside M. Jean-Pierre Reineau.

(639/15) Membre du groupe financier de Milan GENERALFIN SpA (cf. n° 590 p.38), lui-même affilié au groupe LA CENTRALE-FINANZIARIA GENERALE SpA (cf. supra, p.15), la compagnie de génie civil CODELFA-COSTRUZIONI DEL FAVERO SpA de Milan (cf. n° 402 p.18) a ouvert en Suisse (Sion/Valais) une succursale dirigée par Mme E. Golaz.

(639/15) L'entreprise de revêtements de sols et de murs J.L.H. SMITS & C° BITUMEN N.V. d'Amsterdam a mis fin aux activités de sa filiale de Paris SMITS & CIE Sarl (capital de F. 20.000), dont le gérant était M. Frederich-Jan Bruin.

CAOUTCHOUC

(639/16) Le groupe CONTINENTAL GUMMI-WERKE AG de Hanovre (cf. n° 633 p.18) renforcera ses actifs industriels en Italie grâce à la construction à Bressanone/Bolzano d'une usine de pneumatiques.

Cette unité, opérationnelle durant l'été 1972 avec 720 personnes, sera exploitée par une nouvelle affaire, CONTIGOMMA SpA (capital initial de Li. 1 million), dirigée par M. Joachim Kost et directement contrôlée par la filiale commerciale de Milan CONTINENTAL PNEUMATICI & PRODOTTI DI GOMMA & PLASTICI SpA.

(639/16) Aux termes d'un accord conclu entre l'entreprise publique d'Abidjan STE D'ETAT POUR LE DEVELOPPEMENT & L'EXPLOITATION DE L'HEVEA-SODHEVA SA et le groupe MICHELIN & CIE-CIE GENERALE DES ETS MICHELIN Sca de Clermont-Ferrand (cf. n° 626 p.17), le second apportera son concours technique à la réalisation d'une unité agro-industrielle d'hévéas que projette d'installer la première à San-Pedro/Côte d'Ivoire.

Les investissements (F. CFA 7 milliards environ) nécessaires seront financés conjointement par la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE de Paris (cf. n° 611 p.39), la BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION & LE DEVELOPPEMENT-BIRD (cf. n° 610 p.16) et le FONDS EUROPEEN DE DEVELOPPEMENT (FED) de Bruxelles.

(639/16) Le groupe PHOENIX GUMMIWERKE AG de Hambourg (cf. n° 633 p.18) a confié à la société de distribution DELTA TYRE CORP. de Houston/Tex. - dont le réseau comprend plus de 25.000 points de vente - la représentation de ses pneumatiques aux Etats-Unis, où il escompte porter ses ventes annuelles à plus de \$ 75 millions en 1975.

CHIMIE

(639/16) Le groupe FARBENFABRIKEN BAYER AG de Leverkusen (cf. n° 638 p.26) a étoffé ses intérêts au Brésil (cf. notamment n°s 546 p.22 et 552 p.38) avec l'acquisition - à travers sa filiale BAYER DO BRASIL INDUSTRIAS QUIMICAS SA (Sao Paulo) - d'une participation minoritaire importante dans l'entreprise de transformation et affinage de titane et alliages TITANIO DO BRASIL-TIBRAS SA, dont la capacité de production de bioxyde de titane vient d'être portée à 22.000 t./an.

(639/17) Une rationalisation des intérêts en Belgique du groupe WITCO CHEMICAL C° LTD de New York (cf. n° 632 p.17) s'est effectuée au profit de sa filiale de Lembeek WITCO CHEMICAL SA (cf. n° 490 p.21), qui a absorbé sa propre filiale de distribution PRODUITS CHIMIQUES DE BRUXELLES-PROCHIBRU SA (Ixelles).

(639/17) La filiale CdF CHIMIE EXPORT Sarl de Paris (cf. n° 577 p.16) de la STE CHIMIQUE DES CHARBONNAGES-S. C. C. SA (groupe public CHARBONNAGES DE FRANCE - cf. n° 632 p.35) a ouvert à Milan une représentation permanente dirigée par M. Salomon Hinayat.

(639/17) Dans le prolongement des accords d'association conclus dernièrement (cf. n°^s 627 p.20 et 632 p.16) entre les groupes français L'AIR LIQUIDE SA (cf. n° 637 p.15) et suédois AGA A/B de Lidingö (cf. n° 636 p.17) et portant sur la mise en commun sur une base paritaire de leurs intérêts respectifs en République Fédérale et au Benelux, le premier a procédé à la liquidation de sa filiale de Liège L'AIR LIQUIDE BELGE SA, après l'avoir transformée en STE BELGE D'ETUDES DES APPLICATIONS DE L'OXYGENE SA. Présidée par M. Pierre Bruneton et dirigée par M. J.F. Baudhuin, celle-ci était affiliée pour 30 % au groupe COFININDUS-BRUFINA de Bruxelles (cf. n° 621 p.35).

Le groupe français a par ailleurs apporté ses activités en Belgique (Baudour, Deurne, Gand, Montignies, Ougrée et Seraing) dans le domaine des gaz industriels et médicaux (à l'exclusion de son Département "soudage") à sa filiale absolue STE IMMOBILIERE & MOBILIERE BELGE L'AIR LIQUIDE SA (Liège) qui, transformée en L'AIR LIQUIDE BELGE SA (seconde du nom), a vu son capital élevé à FB. 330 millions.

(639/17) La MANUFACTURE BELGE D'AMIANTE & DE CAOUTCHOUC SA (Deurne/Anvers) s'est assurée le contrôle à 53 % en France de la STE NORMANDE DE L'AMIANTE MANUFACTURE SA (St-Pierre-les-Elbeuf/Seine Mme) au capital de F. 0,85 million, que préside désormais M. Robert Van Beerleire.

(639/17) Le groupe MONTECATINI EDISON-MONTEDISON SpA de Milan (cf. n° 638 p.36) négocie la cession de ses usines d'explosifs chimiques de Taino et Orbeletto à son affiliée (22,2 %) de Milan STA ITALIANA PRODOTTI ESPLODENTI-SIPE SpA (cf. n° 508 p.24), dont le capital sera porté en conséquence à Li. 752 millions.

Contrôlée désormais à parité (48,3 % chacun) par MONTEDISON et SNIA VISCO-SA SpA (qui y était majoritaire à 72,2 %), celle-ci escompte pour 1972 un chiffre d'affaires de Li. 8 milliards grâce à ses usines de Taino, Orbeletto, Spilamberto, Gallignano et Colleferro.

(639/18) Le groupe public de Paris E.M.C.-ENTREPRISE MINIERE & CHIMIQUE (cf. n° 631 p.15) se propose de simplifier ses intérêts en Belgique en fusionnant la compagnie PRODUITS CHIMIQUES DE TESSENDERLOO SA de Tessenderloo (cf. n° 591 p.34) avec sa filiale (50 %) de Vilvorde SA DE PONT-BRULE (cf. n° 545 p.30).

Société absorbante, la première (capital de FB. 725 millions) exporte environ 70 % de sa production dans 54 pays, notamment aux Etats-Unis. Elle a, entre autres, une filiale de portefeuille à Bruxelles, CIE FINANCIERE DE TESSENDERLOO SA (cf. n° 582 p.24), et elle dispose d'une participation de 25 % dans la STE LIMBOURGEOISE DE VINYLE-L.V.M. SA (cf. n° 583 p.22) où ses associés sont, avec 25 % et 50 % respectivement, la filiale PRODUITS CHIMIQUES DU LIMBOURG SA (Kwaadmechelen) du groupe E.M.C. et le groupe N.V. NEDERLANDSE STAATSMIJNEN-DSM de Heerlen (cf. n° 638 p.16).

(639/18) Le groupe BADISCHE ANILIN- & SODA FABRIK-BASF AG de Ludwigshafen (cf. n° 631 p.14) a rationalisé ses intérêts en absorbant sa filiale de clicherie typographique BASF NYLOPRINT GmbH (Ludwigshafen).

COMMERCE

(639/18) Animé par MM. Daniel Fern et Alex Aidekman, le groupe SUPERMARKETS GENERAL CORP. de Woodbridge/N.J. - né de la fusion en 1966 des compagnies GENERAL SUPER MARKETS INC. et SUPERMARKETS OPERATING C° - s'est assuré en France une participation de 18 % environ dans la firme de grande distribution BERTHIER SAVECO SA du Mesnil-le-Roi/Yvelines (cf. n° 630 p.19), à l'occasion de l'augmentation de son capital à F. 15,5 millions.

BERTHIER SAVECO, qui a réalisé un chiffre d'affaires de F. 114,75 millions durant le premier semestre 1971/72, demeure contrôlée pour 60 % par le groupe bancaire LAZARD FRERES & CIE Scs de Paris (cf. n° 630 p.29).

(639/18) Déjà présent en République Fédérale avec une filiale à Francfort, LINDETEVES-JACOBBERG GmbH, la compagnie de négoce international LINDETEVES-JACOBBERG N.V. d'Amsterdam (cf. n° 629 p.21) s'est assurée une participation à Hambourg dans la société HANDELSGESELLSCHAFT G. HOPPENSTEDT GmbH, filiale de l'entreprise d'import-export (papier, textiles, produits chimiques, alimentaires, etc...) HANDEL-MIJ. v/h G. HOPPENSTEDT N.V. (Amsterdam).

(639/18) La firme de courtage et import-export A.E. CHRISTIANSEN & C°S EFTF A/S de Copenhague s'est donnée une filiale à Bruxelles, FEPCO INTERNATIONAL (EUROPE) SA (capital de FB. 5 millions), dirigée par M. Ole C. Mel-lentin.

(639/19) La **SCOA-STE COMMERCIALE DE L'OUEST AFRI-CAIN SA** de Paris (cf. n° 629 p.35) s'est solidement installée aux Bahamas grâce à une triple initiative : (1) création, en association notamment avec l'entreprise de transports **STE WINGATE & JOHNSON Sarl** de Paris (filiale de la compagnie de Londres **W. WINGATE & JOHNSON LTD**) de la firme de négoce de parfums **BETCO LTD** (Freeport); (2) acquisition, conjointement avec la filiale **CITY ASSOCIATED ENTERPRISES LTD** (Nassau) du groupe minier canadien **INTERNATIONAL MOGUL MINES LTD** (Toronto), du contrôle de la compagnie **SOLOMON-MINE LTD** (Nassau), qui exploite sept magasins (3 à Nassau et 4 à Freeport) de cristallerie, porcelaine et joaillerie; (3) préparation de la création à Freeport, en association avec **CITY ASSOCIATED** (minoritaire), d'une affaire chargée de l'exploitation d'un magasin de nouveautés et de cadeaux de 1.500 m2.

Parmi les récentes initiatives de **SCOA** figurent : 1) la création de filiales commerciales à Londres, **WESIMEX LTD**, et à Hambourg, **DEWA WARENVERTRIEBS GmbH** (capital de DM. 50.000) - celle-ci en association 90/10 avec son homologue local **JOS. HANSEN & SOHNE AUSSENHANDELS GmbH** (cf. n° 588 p.21); 2) la constitution d'une filiale de fabrication de parfums à Tananarive, **SOMALCO SA**; 3) la prise du contrôle à 55,71 % de la **STE NOUVELLE CENTRALE AUTOMOBILE SA** de Paris (qui exploite deux concessions "PEUGEOT" à Montreuil et Bondy/Seine-St-Denis - cf. n° 622 p.16); à 59,88 % de la firme de produits de beauté **ANITRA Sarl** de Paris (capital de F. 250.000); à 67 % de la **STE GARAGE DE LA ZONE INDUSTRIELLE SA** (Bouaké/Côte d'Ivoire); et quasi-absolu de l'entreprise de négoce textile **EURATEX SA** (Abidjan/Côte d'Ivoire); 4) l'acquisition d'un intérêt de 12,46 % dans la **STE BOURBONNAISE DE RIZ SA** (Le Port/La Réunion).

(639/19) La firme iranienne d'import (médicaments, produits chimiques) - export (tapis, fabrications artisanales) **STE DES CAPITAUX ABDOLHAMID & PARVITZ CHAHABI Sarp** (Téhéran) a ouvert à Paris une succursale que dirige M. P. Chahabi.

(639/19) Comptant parmi les premières entreprises succursalistes allemandes, la compagnie **J. LATSCHA FRANKFURT KG** de Francfort (cf. n° 561 p.22) reprendra début 1972 cinq supermarchés alimentaires en libre-service appartenant à la filiale **MEHRWERT GmbH & C° KG** (cf. n° 561 p.21) du groupe **SCHWAB AG** de Hanau (cf. n° 571 p.25).

(639/19) La compagnie de financement **CLARIDEN FINANZ AG** de Zurich (cf. n° 321 p.26) a procédé à la dissolution anticipée à Ixelles-Bruxelles de la firme d'import-export **LA COMMERCIALE SA**, dont elle s'était assurée le contrôle courant 1963 (cf. n° 224 p.22).

(639/19) La firme formosane d'import-export **FAR EAST TRADE SERVICE INC.** (Taïpeh) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Yuan Chan Chang.

CONSTRUCTION ELECTRIQUE

(639/20) Le groupe d'équipements électriques et hydrauliques pour industries automobile et aéronautique JOSEPH LUCAS (INDUSTRIES) LTD de Birmingham (cf. n° 624 p.24) a étoffé ses intérêts en France avec l'installation d'une filiale commerciale à Paris, LUCAS FRANCE SA (capital de F. 100.000), que préside M. Peter T. Simpson Jones.

Ce groupe possède de nombreux intérêts à Paris : LUCAS SERVICE EUROPE Sarl, STE FRANCAISE DES INDUSTRIES LUCAS SA et ROTO DIESEL SA - celle-ci en association paritaire avec la compagnie de Paris D.B.A. -BENDIX, LOCKHEED AIR EQUIPMENT SA, filiale à 50,27 % du groupe de Detroit BENDIX CORP. (cf. n° 601 p.21). Il contrôle également à Bouzonville/Moselle la société GIRLING-MOSELLE SA (à travers sa filiale de Birmingham GIRLING LTD - cf. n° 597 p.23), et il détient des participations de 40 % et 35 % respectivement dans les compagnies DUCELLIER & C° Snc de Paris (filiale pour le solde de D.B.A.) et AUXILEC-STE AUXILIAIRE ELECTROMECHANIQUE DE PRECISION SA de Colombes/Hts-de-Seine (cf. n° 624 p.24). Par ailleurs, sa filiale suisse de portefeuille LUCAS INTERNATIONAL AG (Zug) s'apprête à lancer un emprunt de FS. 40 millions.

(639/20) Disposant depuis quelques mois d'une filiale aux Pays-Bas, TRACOR EUROPA N.V. (Schiphol), la compagnie d'appareillage électrique de mesure, audiomètres, etc... TRACOR INC. d'Austin/Tex. (cf. n° 629 p.17) a conclu un accord de coopération industrielle et commerciale en République Fédérale avec la firme GEOS-GES. FÜR UNTERNEHMENSBERATUNG OSWIN SCHOLZ mbH (Munich).

(639/20) La firme d'appareils de contrôle électrique et mécanique SCANS ASSOCIATES INC. de Livonia/Mich. s'est donnée une filiale commerciale en Belgique, SCANS INTERNATIONAL SA (Herstal-lez-Liège) au capital de FB. 2,5 millions, que préside M. Vernon G. Converse et dirige M. Robert E. York.

(639/20) La compagnie d'appareillage électrique grand public d'enregistrement et reproduction sonore VICTOR C° OF JAPAN LTD de Tokyo (cf. n° 566 p.21) a installé une filiale commerciale à Hambourg, NIPPON VICTOR (EUROPA) GmbH (capital de DM. 0,3 million), dirigée par MM. Shinji Harada, Mitsuru Suzuki et Masami Watanabe.

(639/20) L'entreprise de construction électrique (conditionneurs d'air, appareils de lavage, aspirateurs, distributeurs automatiques, etc...) JOHN E. MITCHELL C° INC. de Dallas/Texas a constitué à Bruxelles la société de vente JEMCO REFRIGERATION COMPONENTS SA (capital de FB. 1 million).

(639/21) De création récente à Paris au capital initial de F. 100.000, la société de télédiffusion (distribution d'images, sons et signaux par câbles) MULTIVISION SA, que préside M. Jean d'Arcy, résulte d'une association franco-néerlando-américaine.

Ses fondatrices ont été en effet : la CIE FINANCIERE DE SUEZ & DE L'UNION PARISIENNE SA de Paris (cf. n° 637 p.31), la STE D'ETUDES POUR LA DISTRIBUTION DE SPECTACLES TELEVISEES-SODISTEL Sarl de Paris (filiale paritaire des groupes C.G.E. -CIE GENERALE D'ELECTRICITE SA et PHILIPS' GLOEILAMPENFABRIEKEN N.V. - cf. n° 92 p.20), INFORMATIONS & PUBLICITE SA de Paris (groupe AGENCE HAVAS SA - cf. n° 634 p.35), PUBLICIS SA de Paris (cf. n° 637 p.38), SODETE-STE POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA TELEVISION SA de Paris (cf. n° 636 p.17), TELE-PROMPTER CORP. de New York (cf. n° 592 p.35) et INTERNATIONAL COMMUNICATION SYSTEM SA de Panama (filiale commune de la précédente et de la société SUEZ AMERICAN RISK CAPITAL FUND, filiale à Nassau/Bahamas de la CIE FINANCIERE DE SUEZ).

(639/21) Un accord de coopération réciproque dans le domaine des interrupteurs à haute tension notamment a été conclu aux Pays-Bas entre les entreprises ALGEMEENE MIJ. VOOR ELECTRICITEIT-C.G.E. de La Haye (cf. n° 144 p.15) et VEROLME-ELEKTRA N.V. (Maasluis), respectivement contrôlées par les groupes C.G.E. (cf. n° 638 p.25 et supra) et RIJN-SCHELDE-VEROLME MACHINEFABRIEK & SCHEEPSWERVEN N.V. de Rotterdam (cf. n° 631 p.34).

CONSTRUCTION MECANIQUE

(639/21) Engagé dans l'exploitation forestière et le négoce du bois ainsi que dans la production et le commerce de pâtes à papier, containers en plastique et caravanes, le groupe BOISE CASCADE CORP. de Boise/Ida. (cf. n° 611 p.36) a étoffé ses intérêts chez les Six avec la constitution à Molenbeek-St-Jean - à travers sa filiale BOISE CASCADE INTERNATIONAL INC. (Boise) - de la firme de vente de caravanes BOISE CASCADE-BELGIUM SA (capital de FB. 250.000), que préside M. Jack Geary et dirige M. Wim Van der Tweel.

Le groupe américain est associé à parité dans cette nouvelle affaire avec le groupe français EDMOND DE ROTHSCHILD (cf. n° 608 p.33) - à travers ses filiales de Genève PROMOTEX SA (cf. n° 214 p.15) et de Luxembourg FIMMOSA SA - avec lequel il partage déjà à égalité, dans ce secteur, le contrôle à Paris de la société DIGUE SA (cf. n° 469 p.24) au capital récemment élevé de F. 0,714 à 8,714 millions et que préside également M. J. Geary.

(639/21) Spécialisée à Berlin dans la fabrication de fauteils médicaux, chaises pour infirmes, lève-malades, etc..., l'entreprise FRIEDRICH ALBRECHT OHG s'est donnée une filiale (50 %) commerciale à Paris, ALBERG Sarl (capital de F. 20.000), dont les gérants sont MM. Hans Albrecht et André Sauvage (actionnaire pour 50 %).

(639/22) Sous contrôle britannique en Suisse et animée par M. Frank Husband, la société HUSBAND & SON LTD de Lugano (anc. STE FINANCIERE DE MACHINES INDUSTRIELLES SA) a installé sous son nom à Côme une filiale de montage et installation de machines (capital initial de Li. 1 million) dirigée par Mme Anna Giorgetti.

En Italie, la fondatrice avait déjà été à l'origine, en 1963, de l'entreprise MARISAS-MACCHINE APPARECCHI RICAMBI Sas (Milan), que dirige M. Frank Husband.

(639/22) La CIE FINANCIERE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (Paris) négocie la cession au groupe INTERNATIONAL MINERALS & CHEMICALS CORP. de Skokie/Ill. et New York (cf. n° 605 p.18), au prix de \$ 68 millions, de sa participation de 50,4 % (à travers son holding OVERSEAS INTERNATIONAL CORP. SA de Luxembourg) dans la compagnie américaine de machines et équipements de distribution automatique de produits de grande consommation U.M.C.-INDUSTRIES INC. de St-Louis/Mo. (cf. n° 635 p.20), qui possède un important réseau commercial chez les Six (République Fédérale et Belgique notamment).

Cette participation avait été acquise fin 1969 (cf. n° 545 p.25), au prix de \$ 57,8 millions, à l'entreprise d'équipements mécaniques et hydrauliques de New York LIQUIDONICS INDUSTRIES INC.

(639/22) Connue pour ses matériels de manutention (convoyeurs, bandes transporteuses, etc...), la société FABREEKA PRODUCTS C° INC. de Boston/Mas. a ouvert à Bruxelles une succursale placée sous la direction de M. Brian Francis.

En Europe, la société américaine dispose déjà d'une succursale au Royaume-Uni (Chasetown/Staf.).

(639/22) Le constructeur allemand de machines-textiles WALTER SCHULTHEIS MASCHINENFABRIK & ZYLINDERSCHLEIFWERK KG (Fulda) a ouvert en France (Versailles/Yvelines) une succursale que dirige M. Pierre Corps.

Dans le pays, la fondatrice (capital de DM. 122.500) est actuellement représentée par les firmes C. AGUILAR & C° SA (La Madeleine-lez-Lille/Nord), ODICINO-HUEBER SA (Mulhouse/Ht Rhin) et R. VANBERLIET SA (Lyon).

(639/22) Le groupe britannique d'équipements hydrauliques pour matériels de levage, grues, etc... EDBRO (HOLDINGS) LTD de Bolton (avec BROMILOW & EDWARDS LTD) a acquis de M. F. Zwanenburg la participation de 50 % qui lui manquait pour avoir le contrôle absolu aux Pays-Bas de la société EDBRO EUROPA N.V. de Zoetermeer (cf. n° 595 p.22).

Créée en 1957 et dirigée par M. F. Zwanenburg, celle-ci est présente depuis le début 1971 à Margny-les-Compiègne/Oise avec une filiale EDBRO FRANCE SA (anc. à Paris), et elle s'apprête à en installer une également en République Fédérale.

(639/23) Le groupe d'équipements aérauliques et d'insonorisation TRANE C° de La Crosse/Wisc. (cf. n° 626 p.23) a renforcé ses intérêts en Belgique en y constituant - à travers ses filiales suisse AG FÜR DEN VERTRIEB VON HEIZUNGS-KLIMA-KÜHLUNGSLÜFTUNGS & WÄRMEAUSTAUSCHEINRICHTUNGEN (Glarus) et belge SA DE VENTE DES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, REFRIGERATION, VENTILATION, ECHANGES THERMIQUES SA d'Auderghem (anc. TRANE BELGIQUE) - la SA DE SERVICES POUR LES EQUIPEMENTS DE CHAUFFAGE, CLIMATISATION, REFRIGERATION, VENTILATION, ECHANGES THERMIQUES SA (Auderghem) au capital de FB. 0,5 million, que préside M. Olivier Duqué et dirigeant MM. André Renauld et Paul Pirard.

Chez les Six, le groupe américain dispose de filiales à Epinal/Vosges, Naarden et Soest (Pays-Bas), Nuremberg, Hambourg, Cologne, Francfort, Stuttgart, etc...

(639/23) Cédée en 1970 (cf. n° 571 p.20) par le groupe ROWAN INDUSTRIES INC. (Westminster/Maryland) à la filiale DE TOMASO INC. (New York) du groupe FORD (cf. supra, p.14), la firme italienne de mécanique automobile DE TOMASO AUTOMOBILI SpA de Modène (cf. n° 593 p.19) négocie l'acquisition, au prix de Li. 4 milliards environ, de la majorité à 85 % de l'entreprise de construction de motocyclettes FRATELLI BENELLI SpA (Pesaro).

Firme familiale coiffée par la société de portefeuille G.O. BEN-STA PER LA GESTIONE DELL'OFFICINA MECCANICA F.LLI BENELLI SpA (Pesaro), celle-ci résulte de la concentration fin 1962 des sociétés de Pesaro F.A.M. MOTOBIS Srl et F.LLI BENELLI Sas.

(639/23) Des intérêts suédois portés par M. Arne Wegeland ont été à l'origine en Italie de l'entreprise d'outillage pour usinage et finissage des métaux SVEPRO SpA (Erba/Côme) au capital de Li. 1 million, placée sous la direction de M. Johansson Bo.

(639/23) Filiale de moteurs diesel du groupe automobile NISSAN MOTOR C° LTD de Tokyo (cf. n° 611 p.17), la société NISSAN DIESEL MOTOR C° LTD (Kawaguchi City) prépare la création en Belgique d'une filiale dont les fabrications seront distribuées dans l'ensemble du Marché Commun.

Chez les Six, NISSAN MOTOR possède des filiales commerciales sous son nom à Bruxelles, Paris, La Haye et Milan.

(639/23) Le constructeur allemand de machines à compter, trier, emballer et enregistrer la monnaie STANDARDWERK EUGEN REIS GmbH (Bruchsal) a étoffé ses intérêts en France - une filiale à Roubaix; CIE INTERNATIONALE STANDARD-CIS Sarl (cf. n° 232 p.22) - avec l'ouverture d'une succursale à Paris.

La fondatrice dispose à l'étranger de plusieurs filiales ou agents : aux Etats-Unis UNIVERSAL-STANDARD INC. et US INVESTMENTS INC. (Falls Church/Va); au Mexique STANDARD UNIVERSAL REIS DE MEXICO SA (Guadalajara); etc...

(639/24) La compagnie de machines à écrire, à coudre, à tricoter, machines-outils, ventilateurs, etc... BROTHER INDUSTRIES LTD de Nagoya (cf. n° 497 p.19) a créé à Bruxelles la société de vente BROTHER INTERNATIONAL (BELGIUM) SA (capital de FB. 2,5 millions), que contrôle directement sa filiale BROTHER INTERNATIONAL CORP. (Nagoya).

Outre des filiales commerciales sous son nom à Paris et Amsterdam, le groupe japonais dispose également en Europe d'une filiale industrielle à Dublin, BROTHER INTERNATIONAL CORP. (EUROPE) LTD (machines à coudre), ainsi que d'une affiliée au Royaume-Uni, JONES SEWING MACHINE C° LTD (Andershaw/Manchester).

(639/24) L'entreprise britannique de machines alimentaires et pour conserverie MITCHELL ENGINEERING LTD de Petersborough/North. (cf. n° 297 p.26) a décidé de mettre fin aux activités de sa filiale à Milan MITCHELL ITALIA SpA, qu'animait M. Carlo Buzzi Langhi.

(639/24) Spécialiste à Helsinki d'appareils de levage et ascenseurs, la société KONE OY s'est donnée une filiale commerciale à Paris, KONE ASCENSEUR SA (capital initial de F. 100.000).

(639/24) L'entreprise allemande de raccords hydrauliques pour manutention de fluides à hautes pressions et températures. ARMATURENFABRIK HERMANN VOSS KG (Wipperfurth) a confié sa représentation en France à la firme ANGST & PFISTER SA (Le Perreux/Val-de-Marne), filiale de la manufacture de tuyaux flexibles et joints d'étanchéité ANGST & PFISTER AG de Zurich (cf. n° 413 p.20).

(639/24) Membre à Toulouse du groupe chimico-pharmaceutique CASTAIGNE SA de Paris et Aarnières/Hts-de-Seine (cf. n° 627 p.38), la CIE GENERALE DE PRODUITS INDUSTRIELS & DE SYNTHÈSE-CEGEPRIS SA (cf. n° 627 p.38) a dénoncé les accords lui permettant de produire sous licence les vibrateurs "Trowal" de la Division LORCO-WALTHER de la compagnie WHEELABRATOR CORP. (Mishawaka/Ind.), membre du groupe EQUITY CORP. (Dover/Del.) à travers la BELL INTERCONTINENTAL CORP. de New York (cf. n° 606 p.20).

En conséquence, elle a transformé son Département TROWAL FRANCE (anc. TROWAL FRANCE SA de Bezons/Hts-de-Seine) en WIBRAL, marque de ses propres vibrateurs.

(639/24) Spécialisée dans les presses offset à feuilles à une ou plusieurs couleurs, la compagnie de Tokyo KOMORI PRINTING MACHINERY C° LTD a confié sa représentation en France à la société ETS DESTOUCHE SA (Vanves/Hts-de-Seine).

(639/25) Le GROUPEMENT D'INTERET ECONOMIQUE DU TACHYGRAPHE-GITAC de Paris vient de prendre deux initiatives à l'étranger : (1) acquisition des brevets de la firme horlogère suisse FABRIQUES DES MONTRES ZENITH SA (Le Locle) en matière de tachygraphie; (2) cession de la licence de ses propres tachygraphes pour le Royaume-Uni et les pays du Commonwealth au constructeur d'accessoires automobiles SMITHS INDUSTRIES Ltd de Londres (cf. N° 561 p. 29) - lequel est associé dans ce secteur au groupe d'appareils de mesure et contrôle VDO TACHOMETER WERKE ADOLF SCHINDLING GmbH de Francfort.

GITAC a été formé en décembre 1970 par la CIE DES COMPTEURS SA de Paris (groupe SCHLUMBERGER Ltd de New York - cf. N° 633 p. 21), la SA DES ETS ED. JAEGER de Levallois-Perret/Hts-de-Seine (cf. N° 634 p. 25), la SA FRANCAISE DES APPAREILS AUTOMATIQUES TAXIMETRES-TAXIPHONES SAFAA de Paris (cf. N° 326 p. 24) et la STE CONTROLOGRAPHERS R.B.M. SA (Paris) pour étudier, fabriquer et vendre des appareils de contrôle assurant l'enregistrement des vitesses et temps de conduite des camions.

(639/25) Le groupe de Rotterdam R. S. STOKVIS & ZONEN N.V. (cf. N° 635 p. 20) s'est assuré le contrôle de la firme d'importation et vente de machines et équipements métallurgiques A.J.F. SCHAAP N.V. (Rotterdam) et l'a placée sous la direction de M. W. Westerbeek.

Cette affaire représente aux Pays-Bas notamment les compagnies américaines THE BULLARD C° (Bridgeport/Conn.), REED ROLLED THREAD DIE C° (Holden/Mass.) et SUNNEN PRODUCTS C° (St-Louis/Mo.).

EDITION

(639/25) Un accord de coopération en matière de publications techniques prendra effet début 1972 entre la filiale spécialisée TPL MAGAZINES Ltd du groupe de Londres THOMSON-ORGANISATION Ltd (cf. N° 632 p. 23) et la compagnie allemande BURDA GmbH d'Offenburg/Main (cf. N° 539 p. 29), qui édite entre autres les magazines "Burda-Moden", "Freizeit-Revue", "Bunte Illustrierte", "Das Haus", etc ...

Cet accord est assorti de liens financiers : le groupe THOMSON, qui a dernièrement acquis, grâce notamment à la reprise de la participation de 33,3% du groupe COWLES COMMUNICATIONS Inc. (New York) - éditeur de "Look" (6 millions d'ex.), dont la publication vient d'être suspendue - le contrôle absolu à Cologne de la maison CO-PUBLICA VERLAGSGESELLSCHAFT mbH & C° KG (cf. N° 624 p. 25), rétrocèdera à BURDA un intérêt de 51% dans celle-ci, qui édite notamment à Hambourg le magazine féminin "Ich & Meine Familie" (628.000 ex.).

(639/26) Des intérêts britanniques portés à parité par MM. Bary G. Reuben (Stanmore/Mddx.) et Michael E. Silver (Londres) ont été à l'origine à Bruxelles de la firme d'édition de brochures de diététique WEIGHT CONTROLLERS (BENELUX) SA (capital de FB 1 million), que préside M. Alfred J. Ross et dirige M. B.G. Reuben.

(639/26) La maison d'édition belge VANDER UITGEVER SA (Louvain) a installé une filiale (50%) à Cesson/Seine & Marne, VANDER FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), dont le gérant est M. Jean-Yves Vincent, actionnaire pour 49%.

(639/26) Des intérêts turcs, portés par MM. Garbis Kesighe (Istamboul), Nezih Demirkent (Kadiköy) et Refik Hammas (Istamboul), ont fondé à Francfort la firme d'édition de périodiques en langue turque EGE-TÜRKISCHE ZEITUNGS- & DRUCKEREI GmbH (capital de DM 20.000), dirigée par M. Aydogan Onol.

ELECTRONIQUE

(639/26) De formation récente à Bruxelles au capital de FB 7 millions, la firme de software et travail à façon sur ordinateurs STE BELGE D'ETUDES & DE REALISATIONS INFORMATIQUES SA appartient au groupe EMPAIN. Ses fondatrices ont été en effet : (1) ATELIERS BELGES REUNIS SA de Bruxelles (cf. N° 633 p. 37), AUXELTRA-ELECTRIFICATION & TRAVAUX SPECIAUX SA de St-Josse-ten-Nodde (cf. N° 594 p. 19), PAPETERIES CATALA SA de Dragenbos/Mons (cf. N° 587 p. 37), ECOFIBER INTERNATIONAL SA de Bruxelles (cf. N° 633 p. 37) et IMMEUBLES & CONSTRUCTIONS SA (Bruxelles), avec 14,3% chacune; (2) CIE IMMOBILIERE & FINANCIERE DE PATIENCE BEAUJONC SA (Bruxelles) et VERLICA MOMIGNIES SA de Bruxelles (cf. N° 614 p. 30) avec 3,5% chacune; (3) ELECTRORAIL SA (Bruxelles) avec 2,5% ; (4) CIE DES GRANDS LACS SA de Bruxelles (cf. N° 577 p. 32) avec 2,1% ; (5) STE BRUXELLOISE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL & COMMERCIAL-B.D.I.C. SA (cf. N° 488 p. 25), FAGAZ SA de Bruxelles (cf. N° 434 p. 29), AUXILACS SA de St-Josse-ten-Noode (cf. N° 608 p. 27), CIE FINANCIERE MINIERE & INDUSTRIELLE-COFIMINES SA (Bruxelles), TRAMWAYS ELECTRIQUES DE GAND SA (Gand), TRAMWAYS ELECTRIQUES DU PAYS DE CHARLEROI & EXTENSIONS SA (St-Josse-ten-Noode) et RAILWAYS ECONOMIQUES DE LIEGE SA (Liège) avec 1,1% chacune.

(639/27) Aux termes d'un accord récemment conclu entre la firme de programmation de machines à commandes numériques SESA-STE D'ETUDES DES SYSTEMES D'AUTOMATION SA de Paris (cf. n° 630 p.25) et la société britannique de software REDAC LTD (Tewkesbury/Gl.), la première distribuera en France les systèmes de conception de circuits imprimés et circuits intégrés de la seconde.

Déjà liée par des accords de coopération technico-commerciale avec son homologue de Londres LOGICA LTD, le partenaire français, qui emploie 165 personnes et dont le chiffre d'affaires a atteint F. 10 millions en 1970, dispose depuis fin 1969 d'une filiale à Francfort, SESA-DEUTSCHLAND GmbH SOFTWARE & ENGINEERING FÜR DATENVERARBEITUNGS & AUTOMATIONS SYSTEME.

ENGINEERING

(639/27) Le groupe BABCOCK & WILCOX INC. de New York (cf. n° 636 p.20) a créé à Mannheim, conjointement avec la compagnie associée DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX AG d'Oberhausen/Rhld. (cf. n° 638 p.28) et la filiale locale du groupe suisse BROWN BOVERI & C° AG de Baden (cf. n° 638 p.19) la société d'engineering nucléaire pour centrales à eau légère BABCOCK-BROWN BOVERI REAKTOR GmbH, dont le capital (DM. 100.000) est partagé à raison de 69 %, 5 % et 26 % respectivement entre les trois partenaires.

DEUTSCHE BABCOCK & WILCOX est affiliée au groupe BABCOCK & WILCOX LTD de Londres (cf. n° 631 p.21), où BABCOCK & WILCOX (New York) détient depuis 1970 une participation minoritaire directe.

(639/27) Des intérêts américains portés par M. Donald Deskey (Palm Beach/Fla.) ont été à l'origine à Bruxelles de la firme de prestation de services en design industriel DONALD DESKEY ASSOCIATES SA (capital de FB. 0,75 million).

(639/27) Décidée il y a quelques mois (cf. n° 611 p.29), la fusion des firmes françaises d'engineering du vide STE GENERALE DU VIDE-SOGEV SA de Paris et Bourg-lez-Valence/Drôme (anc. CRYOVIDE SA) et LEYBOLD-HERAEUS Sarl (Orsay/Essonne) est devenue effective au profit de la première, transformée en LEYBOLD HERAEUS SOGEV SA, dont le capital a été porté à F. 6,05 millions, et dont MM. J.P. Candala et J.D. Le Franc ont été désignés pour présider respectivement le directoire et le conseil de surveillance.

La firme absorbée (actifs bruts de F. 9,79 millions) était filiale de la compagnie de Cologne LEYBOLD-HERAEUS GmbH & C° KG - elle-même affiliée aux groupes DEGUSSA AG de Francfort (cf. n° 638 p.36) et METALLGESELLSCHAFT AG (cf. n° 632 p.30) - qui est majoritaire dans la nouvelle LEYBOLD HERAEUS SOGEV avec pour associée la CIE FRANCAISE THOMSON-HOUSTON-HOTCHKISS-BRANDT SA (Paris).

(639/28) La compagnie de Luxembourg INTERNATIONAL SECURITY SYSTEMS SA (anc. MID CONTINENT FINANCIAL SA) a fondé à Woluwe-St-Lambert/Bruxelles la société INTERNATIONAL SECURITY SYSTEMS SA (capital de FB. 2 millions) qui, dirigée par M. Jan Wijers (Huis-der-Heide/Pays-Bas), se consacrera au développement de procédés et systèmes de sécurité pour l'automation des opérations des établissements de crédit.

(639/28) La compagnie BÜTTNER-SCHILDE-HAAS AG de Krefeld-Uerdingen (cf. n° 594 p.22) a cédé sa participation de 50 % dans la firme d'engineering et équipements de lutte contre la pollution de l'air DECATOX GmbH de Francfort (cf. n° 503 p.23) au groupe DEGUSSA AG de Francfort (cf. n° 638 p.26), qui en a ainsi le contrôle absolu.

FINANCE

(639/28) La réorganisation des intérêts en Belgique (cf. n° 637 p.25) de la FIRST NATIONAL CITY BANK (New York) a eu pour cadre la BANQUE FINANCIA SA de Bruxelles et Anvers (cf. n° 623 p.33) : après avoir réduit son capital à FB. 25 millions pour assainir sa situation financière, celle-ci s'est transformée en FIRST NATIONAL CITY BANK (BELGIUM) SA et a vu son capital porté à FB. 625 millions pour avoir reçu de la banque américaine - désormais majoritaire - ses deux agences à Bruxelles ainsi que ses succursales d'Anvers, Liège, Gand et Hasselt.

L'ancienne filiale de BANQUE FINANCIA en République Fédérale, BANK FINANCIA GmbH de Freiburg-im-Breisgau (cf. n° 597 p.27), a été récemment absorbée par l'ABC BANK GmbH (Cologne) qui en avait acquis le contrôle début 1971.

(639/28) Membre à Bruxelles du groupe STE GENERALE DE BELGIQUE SA (cf. n° 638 p.14), la STE GENERALE DE BANQUE SA (cf. n° 633 p.29) a porté à £ 3,4 millions le capital de sa filiale (71 %) de Londres BANQUE BELGE LTD (cf. n° 620 p.26) pour en financer l'expansion. Elle a pour associées dans cette affaire, dont les actifs s'élevaient à £ 97,2 millions au 30 juin 1971, la GENERALE DE BELGIQUE avec 23 % et la BANQUE ITALO-BELGE SA de Bruxelles (cf. n° 552 p.31) avec 6 %.

(639/28) La compagnie de portefeuille de Luxembourg EUROPEAN ENTERPRISES DEVELOPMENT-E.E.D. SA (cf. n° 635 p.22) envisage d'élargir ses intérêts en Grande-Bretagne avec la prise de participations minoritaires dans des firmes de technologie avancée. A cette fin, elle se propose d'y installer début 1972 une firme associée.

E. E. D. possède déjà dans le pays des intérêts substantiels dans les sociétés COMPUTER TECHNOLOGY LTD d'Hemel Hempstead/Herts. (cf. n° 613 p.28) et MEMBRAN LTD (Wimbourn/Dorset).

(639/29) La filiale à Bruxelles CREDIT DU NORD BELGE SA (cf. n° 626 p.30) du CREDIT DU NORD SA de Paris et Lille (cf. n° 627 p.32) a repris les activités bancaires de l'ancienne BANQUE FLORENT STANDAERT Scs (Kalmthout/Anvers et Essen), confiées à une nouvelle succursale ouverte sous la direction de M. Florent Standaert.

En Suisse, la banque française a dernièrement transformé son affiliée financière et de placement de capitaux SOCAPA SA de Genève (cf. n° 334 p.17) en CREDIT DU NORD SA.

(639/29) La compagnie de portefeuille du Liechtenstein BIBI FINANZ ANSTALT (Schaan) a été à l'origine à Milan de la société financière et d'investissements industriels et commerciaux INTERFIDA SpA, que dirige M. P.L. Keller (Lugano/Suisse), et dont le capital initial (Li. 10 millions) a aussitôt été porté à Li. 500 millions.

(639/29) La DRESDNER BANK AG de Francfort (cf. n° 634 p.36), qui a dernièrement accru ses capitaux propres de DM. 144 millions pour les porter à DM. 1,18 milliard (dont DM. 428 millions de capital), a élevé à F. Lux. 725 millions le capital de sa filiale CIE LUXEMBOURGEOISE DE BANQUE SA (cf. n° 514 p.28) pour en financer l'expansion internationale.

(639/29) Des intérêts libanais portés par M. Labib M. Kanaan (Beyrouth) ont été à l'origine à Luxembourg de la compagnie de portefeuille STE INTERNATIONALE DE PRODUITS DE MARQUE-SIPROMA SA (capital autorisé de \$ 1 million).

(639/29) Filiale 60/40 à Luxembourg de la BANQUE DE PARIS & DES PAYS-BAS SA (Paris) et de la BANK OF AMERICA NATIONAL TRUST & SAVING ASSOCIATION (San Francisco), la BANQUE AMERIBAS SA (cf. n° 637 p.24) a ouvert une succursale à Paris.

(639/29) La compagnie W.F.G. LEASING CORP. de Wilmington/Del. a ouvert à Paris une succursale que dirige M. Karin Dautresme.

(639/29) La banque portugaise BANCO PINTO DE MAGALHAES (Porto) prépare l'ouverture d'une succursale à Paris.

INDUSTRIE ALIMENTAIRE

(639/30) Le groupe de spiritueux, alcools et boissons DISTILLERS CORP. SEAGRAMS LTD de Montreal (cf. n° 625 p.41) a renforcé ses intérêts en République Fédérale avec la prise d'une participation supérieure à 25 % dans l'entreprise de vins mousseux BURGEFF & C° AG de Hochheim/Main (cf. n° 610 p.31), qui importe notamment depuis 18 ans les "bourbons" produits par sa filiale américaine FOUR ROSES DISTILLING C° (Louisville/Ky et Baltimore/Md.).

Dans le pays, le groupe canadien, qui vient de transférer de Nuremberg à Hochheim sa filiale commerciale ÜBERSEE SPIRITUOSEN GmbH, détient également des intérêts dans les distilleries GODEFROY H. VON MUMM & C° KELLEREIEN GmbH (Eltville/Rhein) et FRITZ LEHMENT GmbH de Kiel (cf. n° 540 p.29). Il y est lié aussi par des accords de distribution pour plusieurs de ses marques avec la société SCHNEIDER-IMPORT GmbH de Bingen (cf. n° 320 p.23), distributrice des fabrications de sa filiale SEAGRAM OVERSEAS SALES C° (New York).

(639/30) Le groupe alimentaire de Chicago BEATRICE FOODS C° (cf. n° 634 p.17) a ouvert à Bruxelles une succursale que dirige M. Arthur T. Mussett.

Le groupe avait déjà de nombreux intérêts dans le pays : ARTIC SA (Forest-Bruxelles), CENTRALE LAITIERE-ZUIVELCENTRALE SA de Bruxelles (cf. n° 632 p.27), CIE LACSOONS SA (Rotselaar), etc...

(639/30) Un rapprochement est en cours entre les entreprises de spiritueux et apéritifs anisés PERNOD SA de Maisons-Alfort/Val-de-Marne (cf. n° 637 p.27) et RICARD SA de Paris et Marseille (cf. n° 634 p.29), la première ayant acquis dernièrement une participation de 9,4 % dans la seconde - avec option pour la porter à 34%.

(639/30) Poursuivant la simplification de ses intérêts commerciaux au profit de sa filiale de Mannheim ME-BA MEHL- & BACKBEDARFS-GROSSHANDEL GmbH (anc. PFÄLZISCHE MEHLHANDELS GmbH - cf. n° 634 p.30), la compagnie meunière et d'aliments pour bétail HEINR. AUER MÜHLENWERKE KGaA de Cologne-Deutz (cf. n° 629 p.28) lui a fait absorber les firmes grossistes SCHMITT MEHLGROSSHANDLUNG GmbH (Altheim/Nordbaden) et BURLEIN & C° GmbH (Würzburg).

(639/30) Des intérêts argentins portés par M. José S. Kahan ont été à l'origine à Milan de la firme d'importation et distribution en gros de viandes sur pied ou préparées CARNITAL SpA (capital de Li. 1 million), que dirige M. Osvaldo Crapanzano (actionnaire minoritaire).

(639/31) La STE VERMANDOISE DE SUCRERIES SA (Paris), propriété de la famille Delloye, a absorbé ses filiales directe STE IMMOBILIERE DE SAINTE-EMILIE SA de Ste-Émilie par Villers-Faucon/Somme (actifs estimés, bruts, à F. 17,2 millions) et indirecte (à travers la précédente) LA CELLULOSE DE CONDE-SUR-L'ESCAUT-CELCOSA SA de Condé-sur-l'Escaut/Nord (F. 27,8 millions). En conséquence, elle a porté son capital à F. 17,9 millions, et elle détient désormais une participation directe de 38,98 % dans la STE SUCRIERE DE PITHIVIERS-LE-VIEIL SA (Pithiviers-le-Vieil/Loiret).

Spécialisée dans les pellicules cellulosiques pour emballage et conditionnement, CELCOSA réalisait avec 340 employés un chiffre d'affaires annuel de F. 30 millions, celui de VERMANDOISE (usines à Ste-Émilie et Beauchamps/Somme) s'étant établi à F. 107 millions en 1970.

(639/31) Affiliée pour 14,82 % au groupe français de biscuiterie et panification fine L'ALIMENT ESSENTIEL SA (Maisons-Alfort/Val-de-Marne), la compagnie belge GENERAL BISCUIT C° SA de Hersentals (cf. n° 637 p.28) s'est assurée le contrôle absolu de la firme de distribution de pâtisserie fraîche "industrielle" FREGAL N.V. de Bevere-Waas (cf. n° 576 p.40) en y reprenant la participation de 50 % du groupe britannique UNITED BISCUIT (HOLDINGS) LTD d'Edinburgh (cf. n° 578 p.33).

FREGAL - qui dispose d'une filiale sous son nom en République Fédérale (Hattingen/Ruhr) - sera ultérieurement fusionnée avec une autre société du groupe, BISCA SA (Bruxelles), au sein d'une nouvelle FREGAL-BISCA SA dont l'objet sera la distribution en Belgique des biscuits et produits de panification de marques françaises "Heudebert", "Tante Odile", "Bohat", "Lespeau" et "L'Alsacienne".

(639/31) Le groupe CENTRAL SOYA C° INC. de Fort Wayne/Ind. (cf. n° 482 p.31) négocie la prise du contrôle à Rotterdam de la compagnie de portefeuille INDUSTRIËLE BELEGGINGSMIJ. BONDA ROTTERDAM N.V. (cf. n° 617 p.37), qui coiffe la société d'aliments pour animaux (bétail et volaille) à base de tourteaux BONDA'S VEEVOEDERFABRIEK PROVIMI N.V. et dispose d'un réseau d'entreprises industrielles BONDA ou PROVIMI en France (Croix/Nord), Canada (Nova Scotia), Portugal et Brésil.

(639/31) Poursuivant la rationalisation de ses intérêts dans les secteurs des pâtes alimentaires et des plats cuisinés (cf. n° 638 p.31), le groupe français GERVAIS-DANONE SA (Courbevoie/Hts-de-Seine) a fusionné ses filiales REGIA PANZANI SA (Lyon), STE PROVENCALE DE CONSERVES & DE PLATS CUISINES SA (Orange/Vaucluse) et MILLIAT FRERES SA (Nanterre/Hts-de-Seine) au profit de la première qui, en rémunération d'actifs de F. 21,6 et 128,4 millions respectivement, a porté son capital à F. 58,9 millions.

(639/32) La compagnie française de malterie et négoce de liquides alimentaires ETS CHOTEAU SA (Ronchin/Nord), dont le capital a été récemment élevé à F. 6,6 millions (cf. n° 601 p.31), négocie la prise d'une participation de 5 % - devant être ultérieurement portée à plus de 35 % - dans l'entreprise succursaliste de Sin-de-Noble/Nord WIBAULT-DREUX SA à l'occasion de la prochaine augmentation de son capital à F. 12,69 millions en deux opérations successives.

CHOTEAU (marques "Loups d'Alsace" et "Amanda") s'est récemment assurée le contrôle à 60 % de l'entreprise brassicole (marque "Excelsior") GRANDE BRASSERIE DE LILLE SA (Lille). Pour sa part, WIBAULT-DREUX a abandonné ses négociations avec le groupe de Reims DOCKS REMOIS-FAMILISTERE SA (cf. n° 622 p.20) en vue de la cession à celui-ci de 18 magasins dans le Nord de la France.

INDUSTRIE DU JOUET ET DU SPORT

(639/32) Spécialiste au Japon d'équipements et matériels de pêche (moulinets, cannes, fils, hameçons, etc...), la société OLYMPIC FISHING TACKEL C° LTD (Iruma) a installé à Düsseldorf une filiale sous son nom (capital de DM. 200.000), dirigée par MM. Hiroshi Tamura et Toshimitsu Fujisawa.

(639/32) L'entreprise allemande de jouets (autos miniatures, avions, planeurs, modèles réduits, jouets bourrés en peluche, mécaniques et électriques) SCHOCO-SPIELWARENWERKE SCHREYER & C° (Nuremberg), qu'anime M. Werner Herbert Müller, a ouvert à Vienne une succursale que dirige M. Alexander Girz.

METALLURGIE

(639/32) Spécialiste en France de petite quincaillerie, tréfilerie et accessoires de fixation en métal pour couvertures et bandages, la compagnie MILLARDET SA (Asnières/Hts-de-Seine) s'est donnée une filiale commerciale à Milan, COMMET-EDIL SpA (capital de Li. 2 millions), dirigée par MM. Egidio Sartoni et Pierre J. Millardet.

(639/32) Déjà présente en République Fédérale avec une filiale à Stuttgart et Cologne, STYRIASTAHL GmbH, le groupe sidérurgique de Vienne ÖSTERREICHISCH-ALPINE MONTANGESELLSCHAFT AG (cf. n° 594 p.29) y négocie la prise du contrôle de la firme de négoce métallurgique LEYER-PRITZKOW & C° (Ohligs/Solingen).

(639/33) Des intérêts français portés par M. Elie Bazbaz (Paris) ont été à l'origine à Hambourg de la firme d'importation, courtage et distribution de produits sidérurgiques et métallurgiques ELISTEEL-IMPORT & EXPORT GmbH (capital de DM. 30.000), que gèrent MM. E. Bazbaz et Dieter Lenzian (Hambourg).

(639/33) Spécialisée dans la fabrication d'écrous, agrafes, clavettes, etc..., la compagnie SHUR-LOK CORP. de Santa Ana/Cal. a porté à FB. 7,9 millions le capital de sa filiale belge SHUR LOK INTERNATIONAL SA (Petit-Rechain), afin d'en financer l'expansion.

(639/33) L'entreprise française de robinetterie (pour l'industrie pétrolière notamment) ETS J. PEROLO & C° SA (Blaye/Gironde) s'est donnée une filiale commerciale en Belgique, PEROLO BELGIUM SA (Woluwe-St-Pierre) au capital de FB. 0,5 million, que préside M. Robert Bernardi et dirige M. R. Nauwen.

(639/33) Membre du groupe NORTON C° de Worcester/Mass. (cf. n° 625 p.29), la compagnie NORTON INTERNATIONAL INC. (Worcester) a confié à diverses compagnies européennes la distribution dans leurs pays respectifs des produits demi-finis et finis en tantale de la "Metals Division" du groupe. Il s'agit de STINOX SA (Paris), EA GIESSEN KG (Munich), MONTI & MARTINI SpA (Milan) et TUNGSTEN MANUFACTURING C° LTD (Brighton/Sussex).

Chez les Six, NORTON dispose de filiales commerciales ou industrielles sous son nom à Conflans-Ste-Honorine/Yvelines (France), Wesseling/Köln (RFA), Corsico/Milano (Italie), Bruxelles et Rotterdam notamment. Il se propose de transférer prochainement sa succursale suisse de Genève à Lausanne.

(639/33) Filiale paritaire des groupes MARINE-FIRMINY SA de Paris (cf. n° 638 p.34) et SCHNEIDER SA, la société de portefeuille MARINE SCHNEIDER SA (Paris), qui coiffe la compagnie CREUSOT-LOIRE SA (cf. n° 585 p.41), a lancé, par l'intermédiaire de la BANQUE DE L'UNION EUROPEENNE SA (groupe SCHNEIDER - cf. n° 633 p.28), une offre publique d'échange sur l'entreprise FORGES & ATELIERS DE COMBEPLAINE SA (Reims/Marne) en vue de s'en assurer le contrôle.

PAPIER

(639/33) Connue en Grande-Bretagne pour ses papiers spéciaux "Masterdecal" (impression de décalcomanies à froid), "Thermaflat" (impression sur céramique) et "Prestical" notamment, la société BRITTAINS LTD (Cheddleton-Leek/Staffs.) a constitué une affiliée en République Fédérale, HOLTSCOPPEN & BRITTAINS GmbH (Viersen) au capital de DM. 60.000, que dirigent MM. Franz Holtschoppen et Stuart Malinson.

(639/34) Membre du conglomérat de New York GULF & WESTERN INDUSTRIES INC. (cf. n° 627 p.31), la compagnie papetière américaine BROWN & C° de Berlin/N.H. (cf. n° 541 p.38) a consolidé ses intérêts à Milan - à travers sa filiale de Bruxelles BROWN INTERNATIONAL PULP & PAPER SA (cf. n° 535 p.29) - au profit de la compagnie S.A.I.F.E.C.S. SpA-INDUSTRIE FIBRE & CARTONI SPECIALI (capital de Li. 3,5 milliards), passée fin 1966 sous son contrôle absolu (cf. n° 445 p.30).

Celle-ci (usine à San Giovanni Lupatoto/Verone) a absorbé les entreprises associées TAGLI Srl et CENTRAL ADAMS SpA (cf. n° 524 p.19), et a assaini sa situation financière en réduisant son capital à Li. 200 millions, puis en le portant à Li. 500 millions.

PARFUMERIE

(639/34) Les maisons françaises de parfumerie STE HERMES SA de Paris (cf. n° 298 p.28) et STE CHANEL SA de Neuilly/Hts-de-Seine (cf. n° 378 p.32) ont décidé d'adopter, à compter du 1er janvier 1972, une politique commerciale commune aux Etats-Unis - où la seconde dispose à New York d'une filiale de vente sous son nom.

PETROLE

(639/34) Le groupe BURMAH OIL C° LTD de Glasgow (cf. n° 634 p.17) et la CIE FRANCAISE DES PETROLES-C.F.P. SA de Paris (cf. n° 638 p.27) ont resserré leurs liens en Grande-Bretagne - une filiale commune, BURMAH-TOTAL REFINERIES TRUST LTD, depuis mai 1970 (cf. n° 565 p.38) - avec la création à Londres de la compagnie BURMAH-TOTAL REFINERIES LTD (capital de £ 100), dirigée par MM. Thomas E. Atkinson, Lionel K. Hancock, M.A. Hastings, G.N. Robertson et Thomas Hutton.

(639/34) Une concentration négociée en Italie entre les entreprises pétrolières INDUSTRIE CHIMICHE GAETA-SERVIZI SpA de Gaete (capital de Li. 1,6 milliard), SABA DELL'OCA AUTORIFORMIMENTI BENZINE AFFINE SpA de Rome (Li. 0,4 milliard) et la filiale à Rome TEXACO SpA (Li. 4,9 milliards) du groupe de New York TEXACO INC. (cf. n° 625 p.47) s'est effectuée au profit de la troisième (cf. n° 504 p.34), que préside M. Anthony J. D'Alessio.

En République Fédérale, le groupe TEXACO a également procédé à une rationalisation de ses intérêts en cédant à une filiale du groupe GELSENBERG AG d'Essen (cf. n° 632 p.29), la compagnie RAAB KARCHER GmbH (cf. n° 631 p.31) d'Essen (anc. à Karlsruhe), le Département "combustibles solides" de sa filiale de Hambourg DEUTSCHE TEXACO VERKAUF GmbH (cf. n° 597 p.31).

PHARMACIE

(639/35) Le groupe AMERICAN HOME PRODUCTS CORP. de New York a cédé sa participation de 17 % dans la compagnie pharmaceutique CARLO ERBA SpA de Milan (cf. n° 637 p.36) au groupe MONTECATINI-EDISON-MONTEDISON SpA (Milan), qui y était dernièrement devenu majoritaire grâce notamment à la reprise des intérêts des familles Visconti di Modrone et Castelbarco Pindemonte ainsi que de la participation (6 % environ) de la société RECORDATI INDUSTRIA CHIMICA & FARMACEUTICA SpA de Milan (cf. n° 425 p.24).

CARLO ERBA, qui occupe 7.360 chercheurs et employés - dont 4.400 dans ses centres industriels de Rodano/Milano, Ozzano Taro/Parme et Grazzano Visconti/Plaisance - possède des filiales ou affiliées en France, Grande-Bretagne, Grèce, Portugal, Espagne, Argentine, Brésil, Venezuela, Equateur, Chili, Colombie, Mexique, Bolivie, Pérou, Turquie, Ethiopie, Congo, République Sud-Africaine, Indonésie et Thaïlande. En 1970, son chiffre d'affaires consolidé a atteint Li. 87 milliards, dont 21,9 milliards en Italie et Li. 14,9 milliards à l'exportation, le solde étant réalisé par les filiales à l'étranger.

(639/35) Membre du groupe pharmaceutique français WIRTH (cf. n° 608 p.30), la compagnie THERAMEX SA de Paris s'est donnée une filiale commerciale à Milan, THERAMEX ITALIA Srl (capital de Li. 0,9 million), dirigée par M. Augusto Bernardi.

(639/35) Le groupe QUANDT de Bad Godesberg (cf. n° 638 p.34) ayant décidé récemment de concentrer ses intérêts diététiques et pharmaceutiques au profit respectivement des compagnies MILUPA AG de Friedrichsdorf/Taunus (cf. n° 580 p.35) et BYK-GULDEN LOMBERG CHEMISCHE FABRIK GmbH de Constance (cf. n° 588 p.37), la seconde a absorbé la firme de Stuttgart BYKA GmbH-ARZNEIMITTELFABRIK (cf. n° 333 p.31) après fusion de celle-ci avec sa propre filiale FACT PHARMA GmbH (Stuttgart).

BYKA était passée en 1970 sous le contrôle direct de la société ROLAND ARZNEIMITTEL GmbH (Essen), filiale de BYK-GULDEN. Celle-ci est elle-même coiffée par le holding VARTA AG de Francfort et Hanovre (cf. n° 618 p.26) du groupe QUANDT - dont la branche pharmaceutique réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 230 millions.

(639/35) Animé par MM. Nicolo Visconti et Pietro Antonelli, le groupe chimico-pharmaceutique PIERREL SpA de Naples et Milan (cf. n° 638 p.35) négocie l'élargissement de la participation de 38 % (cf. n° 517 p.33) qu'il a acquise en 1969 dans la firme de spécialités pharmaceutiques de Florence SpA ITALO-BRITTANICA L. MANETTI H. ROBERTS & C° (cf. n° 621 p.17).

PLASTIQUES

(639/36) Le groupe UNION CARBIDE CORP. de New York (cf. n° 637 p.13) va renforcer ses intérêts en République Fédérale - une filiale commerciale à Francfort, UNION CARBIDE DEUTSCHLAND GmbH - en investissant quelque \$ 3,3 millions dans la construction à Alsdorf d'une usine de films plastiques (polyéthylène) pour emballages, devant être opérationnelle en avril 1972.

PUBLICITE

(639/36) La compagnie WHITECO INDUSTRIES INC. de Crown Point/Ind. s'est donnée une filiale publicitaire en Belgique, WHITE ADVERTISING INTERNATIONAL SA (Waterloo) au capital de FB. 100.000, que préside M. Dean V. White et dirige M. Eugène P. Nikolai.

(639/36) Les agences de Paris STE NOUVELLE SYNERGIE PUBLICITE SA (cf. n° 636 p.30) et de New York FOOTE, CONE & BELDING INC. n'ont pas donné suite au projet de collaboration négocié en juillet 1971 (cf. n° 608 p.31) et qui devait se traduire par la prise d'une participation de 50 % de la première dans la filiale à Paris FOOTE CONE & BELDING FRANCE Sarl de la seconde.

Celle-ci dispose également chez les Six de filiales à Milan, Francfort (2), Bruxelles et Amsterdam.

TEXTILES

(639/36) Le groupe allemand de produits textiles et plastiques pour ameublement KONRAD HORNSCHUCH AG de Weissbach/Württ. (cf. n° 410 p.33) a constitué à Milan une filiale du nom de SKAI COMMERCIALE SpA (capital autorisé de Li. 30 millions), placée sous la direction de M. Hermann Widenmeyer.

Ce groupe, qui réalise un chiffre d'affaires annuel supérieur à DM. 250 millions, possède une affiliée en France, HORNSCHUCH & CIE Sarl (Malakoff/Hts-de-Seine) - elle-même intéressée notamment dans la société GARMA SA (Malakoff).

(639/37) Ayant dénoncé en 1970 ses accords de distribution réciproques avec le groupe allemand SCHULTE & DIECKHOFF GmbH de Horstmar (cf. n° 626 p.40), le groupe français de bonneterie DIM SA d'Autun et Morangis/Essonne (cf. n° 625 p.49) poursuit l'installation de son réseau commercial en République Fédérale avec la création à Hambourg de la société VARTY-HAMBURG TEXTILVERTRIEBS GmbH (capital de DM. 200.000), que dirige - comme VARTY-FRANKFURT TEXTILVERTRIEBS GmbH (de création récente) - M. Murray Parkas.

Pour sa part, SCHULTE & DIECKHOFF fera désormais de la compagnie néerlandaise TRICOTBEST N.V. (cf. n° 623 p.40), passée dernièrement sous son contrôle, le pivot de son expansion chez les Six.

(639/37) La firme textile de Zurich ANLU AG a ouvert à Milan une succursale dirigée par M. Dario De Benedetti.

(639/37) La firme belge de confection STARCOAT SA (Anderlecht) s'est donnée une filiale commerciale à Paris, STARCOAT-FRANCE Sarl (capital de F. 20.000), que gère M. Leo Lieberman.

(639/37) Le groupe néerlandais AKZO N.V. d'Arnhem (cf. n° 638 p.16) allègera en 1972 ses intérêts en Belgique en arrêtant les fabrications de nylon texturé de sa Division FABELTA (cf. n° 618 p.23) dont l'usine d'Obourg (250 employés) sera cédé à la nouvelle filiale à Bruxelles FARAH MANUFACTURING C° (EUROPE) SA (cf. n° 569 p.41) de l'entreprise américaine de confection masculine FARAH MANUFACTURING C° INC. (El Paso/Texas).

(639/37) L'entreprise allemande de confection HERVIS-KLEIDER-FABRIK HERMANN VISSER oHG (Kassel) s'appête à renforcer son potentiel industriel - elle escompte pour 1971, avec ses quelque 1.000 employés, un chiffre d'affaires de DM. 50 millions - avec la prise du contrôle à Kassel de la firme de manteaux et confection féminine KLEIDERFABRIK FRIES (80 employés).

TOURISME

(639/37) La compagnie de réservations centralisées sur ordinateur de chambres d'hôtels ainsi que prestations touristiques CIE INTERNATIONALE DE TELEINFORMATIQUE-CITEL-OPERATION SA (Neuilly/Hts-de-Seine) ayant récemment ouvert une succursale à Bruxelles (cf. n° 630 p.38), son homologue américaine - à laquelle la lient des accords de coopération et représentation réciproques - AMERICAN EXPRESS RESERVATIONS INC. de New York (groupe AMERICAN EXPRESS C° - cf. n° 634 p.39) y a fermé la sienne.

TRANSPORTS

(639/38) Membre à Rotterdam du groupe de Londres WINN INDUSTRIES LTD (cf. n° 488 p.40) à travers la compagnie WINN INTERNATIONAL CONTAINERS LTD, la société de location et maintenance de containers WINNIC N.V. (anc. WINNIC HOLLAND N.V. - cf. n° 597 p.35) a installé à Milan une filiale de location et entretien de matériels de transports, WINNIC Srl (capital de Li. 0,95 million), dont le gérant est M. George C. Howard et le directeur M. Orazio Garofalo.

Créée fin 1968 à Amsterdam, la fondatrice disposait déjà d'une succursale à Milan (cf. n° 536 p.41), ouverte en 1969 et animée par M. O. Garofalo.

(639/38) La compagnie de transports par conteneurs DEUTSCHER CONTAINER DIENST GmbH & Co KG de Hambourg (cf. n° 559 p.48) a ouvert en France (Le Havre/Seine Mme) une succursale que dirigent MM. Bernard Genet et Stefan Rodecurt. Dotée de filiales à Anvers, Amsterdam, Bâle et Vienne, la fondatrice est née en 1968 d'une association paritaire entre les groupes de Hambourg HAPAG AG et de Brême NORDDEUTSCHER LLOYD, qui ont depuis fusionné pour former le groupe HAPAG LLOYD AG (cf. n° 628 p.35).

Ce dernier a, de son côté, négocié avec six autres armements européens et américains un accord portant sur une péréquation de frets en matière de transports par conteneurs sur l'Atlantique Nord. Il s'agit d'ATLANTIC CONTAINER LINE-A. C. L. de Hamilton/Bermudes et Copenhague (groupant des compagnies néerlandaise, française, britannique et suédoise - cf. n° 517 p.37), AMERICAN EXPORT ISBRANDTSEN LINES INC. - AEIL de New York (cf. n° 626 p.43), DART CONTAINER LINE Co LTD de Londres (associant des armements belge et britannique - cf. n° 561 p.45), SEA-LAND SERVICES INC. d'Elisabeth/N.J. (cf. n° 605 p.39), SEATRAN LINES INC. d'Edgewater/N.J. (cf. n° 554 p.43) et UNITED STATES LINES INC. de New York (cf. n° 595 p.41).

(639/38) La compagnie maritime ghanéenne ALPHA WEST AFRICA LINES LTD (Tema) a confié sa représentation, aux Pays-Bas, à compter de 1972, à l'entreprise N.V. SUDAMERICANA SCHEEPVAARTMIJ. N.V. (Rotterdam).

ALPHA WEST AFRICA LINES assure un service trimensuel entre Douala, Dakar, Tema et plusieurs ports européens (Rotterdam, Hambourg, Brême, Anvers et Rouen).

(639/38) La CIE NATIONALE AIR-FRANCE SA (cf. n° 638 p.38) a renforcé le réseau de sa filiale de transports aériens à la demande AIR CHARTER INTERNATIONAL SA - qui, créée en 1966 sous le nom de STE AERIENNE FRANCAISE D'AFFRETEMENT-SAFA, est présidée par M. Pierre Sautet - en la dotant d'une filiale à Stuttgart, AIR CHARTER INTERNATIONAL SERVICE GmbH (capital de DM. 20.000), que dirigent MM. René Stahl (Strasbourg-Neudorf) et Karl Schmid (Oberhausen).

(639/39) L'armement d'Amsterdam KON. NEDERLANDSCHE STOOMBOOT-MIJ. (KNSM) N.V. (cf. n° 615 p.35) a pris une participation de 30 % à Amsterdam dans l'entreprise de transports industriels lourds MAMMOET TRANSPORT N.V. (cf. n° 635 p.31), qui demeure sous le contrôle de la famille Goedkoop à travers la société de portefeuille AMBEL-AMSTERDAMSCH E MIJ. VOOR BELEGGING & BEHEER N.V. (cf. n° 603 p.36).

MAMMOET TRANSPORT, qui coopèrera désormais étroitement avec la filiale SEA TRANSPORT ENGINEERING N.V. (STE) d'Amsterdam (cf. n° 546 p.40) de son nouvel actionnaire, escompte pour 1972 - avec sa nouvelle filiale STOOF BREDA N.V. (cf. n° 577 p.45) - un chiffre d'affaires cumulé supérieur à Fl. 35 millions.

(639/39) Appartenant à la DEUTSCHE BUNDESBahn de Francfort (cf. n° 620 p.33), l'entreprise de transports SCHENKER & C° GmbH de Berlin et Francfort (cf. n° 631 p.42) a négocié la prise du contrôle, pour prendre effet début 1972, de la compagnie d'expédition et fret maritime et aérien ARMBRUSTER & C° GmbH (Mayence).

VERRE

(639/39) Le groupe LIBBEY-OWENS FORD GLASS C° de Toledo/Ohio (cf. n° 616 p.35) s'est défait de sa participation de 33,3 % dans la STA ITALIANA VETRO-S.I.V. SpA de San Salvo/Chieti (cf. n° 616 p.34) - à laquelle il restera lié par des accords de licence et d'assistance technique - au profit de ses associés dans cette affaire, à savoir les groupes publics EFIM-ENTE PARTECIPAZIONE & FINANZIAMENTO INDUSTRIE MANIFATTURIERE (cf. n° 637 p.32) et E.N.I.-ENTE NAZIONALE IDROCARBURI (à travers la filiale SOFID-STA FINANZIARIA IDROCARBURI - cf. n° 638 p.36), qui en sont ainsi désormais actionnaires pour 50 % chacun.

(639/39) L'entreprise verrière suisse GLAS AG (Coire) a installé à Mülheim une filiale d'importation et vente de panneaux et cabines "Cabrillant" pour vestiaires, équipements sportifs, etc..., CABRILLANT-GLAS GmbH & C° KG, coiffée par la compagnie CABRILLANT GLAS GmbH (capital de DM. 20.000), que dirige M. Simon Lutz.

DIVERS

(639/39) L'entreprise belge de transformation et taille de diamants CARBODIAM SA (Tilly) s'est donnée une filiale à Cologne, CARBODIAM-GES. FÜR DIAMANTWERKZEUGE mbH (capital de DM. 20.000). Dirigée par MM. W. Pricken et C.H. Lass, celle-ci commandite la nouvelle CARBODIAM DEUTSCHLAND GES. FÜR DIAMANTWERKZEUGE GmbH & C° KG (Cologne).

(639/40) Des intérêts britanniques portés par M. Stephen Wollstein (Weybridge/Surrey) ont participé à la création à Francfort d'une affaire de monnaies et médailles commémoratives, MEDAILLEN GmbH ZUR PFLEGE VON GESCHICHTE & KULTUR (capital de DM. 20.000), gérée par MM. Kristian Kortha (Celle) et Hansjörg Gruber (Bad Homburg) et domiciliée auprès de la firme de marketing GLENDINNING INTERNATIONAL GmbH, sous contrôle américain (cf. n° 58^o p.24).

(639/40) La firme horticole SIMON KERSCHER de Nuremberg a constitué une affiliée à Londres, FLORIMEX LTD (capital de £ 4.000), que dirigent MM. Walter P. Kerscher (Schwaig) et Keith C. Russel (Woking/Surrey).

(639/40) Des intérêts israéliens portés par M. Moshe Kornhauser (Natanya) ont été à l'origine à Francfort de la firme d'importation et distribution de diamants et pierres précieuses D.S.K. DIAMONDS GmbH (capital de DM. 20.000).

(639/40) L'entreprise horticole néerlandaise L. STASSEN, JUNIOR N.V. (Hillegom) a transformé sa filiale française ETS L. STASSEN JUNIOR Sarl (Hallines/Pas-de-Calais), créée en 1969 avec pour gérant M. H. van Gemert, en ETS STASSEN FRANCE Sarl (capital de F. 50.000).

INDEX DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CITÉES

ABC Bank	P. 28	Banque Italo-Belge	P. 28
Aga	17	Banque Financia	28
Agence Havas	21	Banque Florent Standaert	29
Aguilar & C° (C.)	22	Banque de Paris & des Pays-Bas	29
Air Charter International	38	Banque de l'Union Européenne	33
Air Liquide (L')	17	Banque de l'Union Immobilière-Ucip	14
Akzo	37	BASF Nyloprint	18
Alberg	21	Bayer	16
Albrecht (Fried.)	21	Beatrice Foods	30
Algemeene Mij. Voor Electri- citeit-CGE	21	Belge d'Etudes & des Applications de l'Oxygène	17
Aliment Essentiel (L')	31	Belge d'Etudes & de Réalisations Informatiques	26
Alpha West Africa Lines	38	Bell Intercontinental	24
Alta Italia-Cia Finanziaria Italiana	13	Bendix, Lockheed Air Equipement-DBA	20
Ambel	39	Benelli (F.lli)	23
American Home Products	35	Berthier Saveco	18
American Export Isbrandtsen Lines	38	Besselaar Fetter & C°	13
American Express	37	Betco	19
Angst & Pfister	24	Bibi Finanz Anstalt	29
Anitra	19	Boise Cascade	21
Anlu	37	Bonda	31
Armaturenfabrik Hermann Voss	24	Bourbonnaise de Riz	19
Armbruster & C°	39	Bourdais & Cie (J.)	14
Artic	30	Brittains	33
Ateliers Belges Réunis	26	Brother Industries	24
Atlantic Container Line	38	Brown & C°	34
Audi NSU	14	Brown, Boveri & C°	27
Auer Muhlenwerke (Heinr.)	30	Brown International Pulp & Paper	34
Auxilaos	26	Bruxelloise de Développement Indus- triel & Commercial	26
Auxiliaire Electromécanique de Précision-Auxilec	20	Bullard (The)	25
Babcock-Brown Boveri Reaktor	27	Burda	25
Babcock & Wilcox	27	Bargeff & C°	30
Badische Anilin- & Soda Fabrik- BASF	18	Burlein & C°	30
Banco Iberico	15	Burmah Oil	34
Banco Pinto de Magalhaes	29	Burmah Total Refineries Trust	34
Bank of America	29	Büttner-Schilde Haas	28
Banque Ameribas	29	Byka Arzneimittelfabrik	35
Banque Belge	28	Byk-Gulden Lomberg Chemische Fabrik	35
Banque de la Hénin	14	Cabrillant Glas	39
Banque Internationale pour la Re- construction & le Développement- BIRD	16	Caiss. Centrale de Coopération Economique	16

Capitaux Abdolhamid & Parvitz Chahabi	P. 19	Développement de la Télévision- Sodete (Sté pour le)	P. 21
Carbodiam	39	Développement & Exploitation de l'Hévée-Sodhevea (Sté d'Etat pour le)	16
Carnital	30	Dewa Warenvertriebs	19
Castaignz	24	Digue	21
CdF Chimie Export	17	Dim	37
Cellulose de Condé-sur-l'Escaut- Celcosa (La)	31	Distillers Corp. Seagrams	30
Central Adams	34	Docks Réunis Familistère	32
Centrale Finanziaria Generale (La)	15	Donald Deskey Associates	27
Centrale Laitière	30	Dresdner Bank	29
Central Soya	31	DSK Diamonds	40
Chalet Idéal (Le)	15	Ducellier & Cie	20
Chanel	34	Durox	15
Charbonnages de France	17	EA Giessen	33
Chimique des Charbonnages-SCC	17	Ecofiber International	26
Christiansen & C ^o 's EFTF	18	Edbro (Holdings)	22
Choteau (Ets)	32	Ege Türkische Zeitungs- & Druckerei	26
City Associated Enterprises	19	Electrification & Travaux Spéciaux- Auxeltra	26
Clariden Finanz	19	Electrorail	26
Cofinindus-Brufina	17	Elisteel-Import & Export	33
Commerciale (La)	19	Empain	26
Commerciale de l'Ouest Africain- SCOA	19	Ente Nazionale Idrocarburi-Eni	39
Commercial Union Assurance	13	Ente Partecipazione & Finanziamento Industrie Manifatturiere-Efim	39
Commetedil	32	Entreprise Minière & Chimique-EMC	18
Compteurs (Cie des)	25	Equity	24
Computer Technology	28	Erba (Carlo)	35
Contigamma	16	Etudes des Systèmes d'Automation- Sesa	27
Continental Gummi-Werke	16	Etudes pour la Distribution de Spec- tacles Télévisés-Sodistel	21
Continental Pneumatici & Prodotti di Gomma & Plastici	16	Euratex	19
Controlographes R.B.M.	25	European Enterprises Development- EED	28
Co-Publica Verlags	25	Eurosol	15
Costruzioni del Favero-Codelfa	15	Fabelta	37
Crédit du Nord	29	Farbreeka Products	22
Creusot Loire	33	Fabriek Van Bouwmaterialen Loevestein	15
Cowles Communications	25	Fabrique des Montres Zénith	25
Dal Vera	13	Fact Pharma	35
Dart Container Line	38	Fagaz	26
Decatox	28	Farah Manufacturing	37
Degussa	27-28	Far East Trade Service	19
Delta Tyre	16	Fepco International (Europe)	18
Destouche (Ets)	24		
De Tomaso	23		
Deutsche Bundesbahn	39		
Deutscher Container Dienst	38		

Fierro	P. 15	Groupement d'Intérêt Economique	
Fimmosa	21	du Tachygraphe-Gitac	P. 25
Financière, Minière & Industrielle-		Gulf & Western Industries	34
Cofimines	26		
Financière de Paris & des Pays-Bas	22	Hausen & Söhne Aussenhandels (Jos.)	19
Financière de Suez & de l'Union		Hapag Lloyd	38
Parisienne	21	Hermes	34
Financière de Tessenderloo	18	Hervis-Kleiderfabrik Hermann Visser	37
Financière de l'Union Européenne	15	Höltzschoppen & Brittain	33
Finanziaria Idrocarburi-Sofid	39	Hoppenstedt (Handelsges. G.)	18
Fire Art & General Insurance (The)	13	Hornschuch (Konrad)	36
First National City Bank of New		Husband & Son	22
York	28		
Florimex	40	Immeubles & Constructions	26
Fonds Européen de Développement-		Immobilière pour le Commerce &	
FED	16	l'Industrie-Sicomax	14
Foote, Cone & Belding	36	Immobilière & Financière de Patience	
Ford	14	Beaujonc	26
Forges & Ateliers de Combeplaine	33	Immobilière & Mobilière Belge L'Air	
Four Roses Distilling	30	Liquide	17
Française des Appareils Automati-		Immobilière de Ste-Emilie	31
ques Taximètres-Taxiphones	25	Industrie Chimique Gaeta-Servizi	34
Française des Industries Lucas	20	Industrie Fibre & Cartoni Speciali	34
Française d'Investissement Vivax	14	Informations & Publicité	21
Française de Mécanique	14	Interfido	29
Française des Pétroles-CFP	34	International Communication System	21
Franco-Suédoise des Moteurs PRV	14	Internationale de Produits de Marque-	
Fregal-Bisca	31	Sippoma	29
		Internationale Standard-CIS (Cie)	23
Garage de la Zone Industrielle	19	Internationale de Téléinformatique-	
Garma	36	Citel-Opération	37
Gelsenberg	34	International Minerals & Chemicals	22
General Biscuit	31	International Mogul Mines	19
Générale de Banque	28	International Security Systems	28
Générale de Belgique	28	Italiana Prodotti Esplosivi	17
Générale d'Electricité-CGE	21	Italiana Vetro-SIV	39
Générale de Produits Industriels		Italo-Brittanica L. Manetti H. Roberts	
& de Synthèse-Cogepris	24	& C°	35
Générale du Vide-Sogev	27		
Generalfin	15	Jaeger (SA des Ets Ed.)	25
Gervais-Danone	31	Jemco Refrigeration Components	20
Gestione dell' Officina Meccanica		Jones Sewing Machine	24
F.lli Benelli (Sta per la)	23		
Girling-Moselle	20	Kerscher (Simon)	40
Glas	39	Kleiderfabrik Fries	37
Glendinning International	40	Komori Printing Machinery	24
Grande Brasserie de Lille	32	Kone Ascenseurs	24
Grands Lacs (Cie des)	26	Kon. Ned. Stoombootmij	39
		Kredietbank	15

Lacsoons (Cie)	P. 30	Norton	P. 33
Latscha Frankfurt (J.)	19	Nouvelle Centrale Automobile	19
Lawsons Motors Group	13	Nouvelle Synergie Publicité	36
Lazard Frères	18		
Leasing (W.F.G.)	29	Odicino Hueber	22
Lehment (Fritz)	30	Olympic Fishing Takel	32
Leybold Heraeus	27	Osterreichisch-Alpine Montan-	
Leyer-Pritzkow & C°	32	gesellschaft	32
Libbey Owens Ford Glass	39	Overseas International	22
Limbourgeoise de Vinyle	18		
Lindeteves-Jacoberg	18	Papeteries Catala	26
Liquidonics Industries	22	Pernod	30
Logica	27	Perolo & Cie (Ets J.)	33
Lonrho	14	Peugeot	14-19
Lorco Walther	24	Philips	21
Lucas Industries (Joseph)	20	Phoenix Gummiwerk	16
Luxembourgeoise de Banque	29	Pierrel	35
		Pont-Brûlé (SA de)	18
Macchine Apparecchi Ricambi-		Produits Chimiques de Bruxelles-	
Marisas	22	Prochibru	17
Mammoet Transport	39	Produits Chimiques du Limbourg	18
Manufacture Belge d'Amiante &		Produits Chimiques de Tessengerloo	18
de Caoutchouc	17	Promotex	21
Marine Firminy	33	Provençale de Conserves & de Plats	
Marine Schneider	33	Cuisinés	31
Medaillen zur Pflege von Geschichte		Provimi	31
& Kultur	40	Publicis	21
Mehl- & Backbedarfs Grosshandel	30		
Mehrwert	19	Quandt	35
Membrain	28		
Metallgesellschaft	27	Raab Karcher	34
Michelin	16	Railways Economiques de Liège	26
Millardet	32	Recordati Industria Chimica & Far-	
Milliat Frères	31	mateutica	35
Milupa	35	Redac	27
Mitchell C° (John E.)	20	Reed Rolled Thread Die	25
Mitchell Engineering	24	Regia Panzani	31
Montedison	17-35	Renault	13-14
Monti & Martini	33	Ricard	30
Multivision	21	Rijn-Schelde Verolme Machinefabriek	
Mumm & C° Kellereien (Godefroy		& Scheepswerven	21
H. von)	30	Roland Arzneimittel	35
		Rothschild (Edmond de)	21
Nationale Air France	38	Roto Diesel	20
Nederlandse Staatsmijnen-DSM	18	Rowan Industries	23
Nippon Victor (Europa)	20		
Nissan Motor	23	Saba dell'Oca Autorifornimenti Benzine	
Normande de l'Amiante Manufacturé	17	Affine	34

Scans Associates	P. 20	Thomson Brandt	P. 27
Schaap (A. J. F.)	25	Thomson Organisation	35
Schenker & C°	39	Titania do Brasil-Tibras	16
Schneider Import	30	TPL Magazines	25
Schmitt Mehlgrosshandlung	30	Tracor	20
Schneider	15-33	Tramways Electriques de Gand	26
Schulte & Dieckhoff	37	Tramways Electriques du Pays de Charleroi	26
Schultheis Maschinenfabrik (Walter)	22	Trane C°	23
Schwab	19	34 Avenue George V	14
Sea-Land Service	38	Tricotbest	37
Seagram Overseas Sales	30	Trowal France	24
Seatrains Lines	38	Tungsten Mfg	33
Sea Transport Engineering	39	Ubersee Spirituosen	30
Services pour les Equipements de Chauffage (SA de)	23	UMC Industries	32
Sesa-Deutschland	27	Union Carbide	36
Shoco-Spielwarenwerke Schreyer & C°	32	United Biscuit (Holding)	31
Sholtz (Oswin Ges. für Unterneh- mensberatung)	20	Universal Standard	23
Shur-Lok	33	US Investments	23
Skai Commerciale	36	US Lines	38
Smiths Industries	25	Vanberliet (R.)	22
Smits & C° Bitumen (J. L. H.)	15	Vander Uitgeverij	26
Snia Viscosa	17	Varta	35
Socapa	29	Varty Hamburg Textilvertriebs	37
Solomon Mine	19	VDO Tachometer Adolf Schindling	25
Somalco	19	Vente des Equipements de Chauffage	23
Standard Universal Reis	23	Verlica Momignies	26
Standardwerke Eugen Reis	23	Vermandoise de Sucrieries	31
Starcoat	37	Verolme-Elektra	21
Stassen Junior	40	Victor C° of Japan	20
Stinox	33	Volkswagenwerk	14
Stokvis & Zonen (R. S.)	25	Volvo	13-14
Stoof Breda	39	Wankel	14
Styriastahl	32	Weatherall Green & Smith	14
Sucrière de Pithiviers le Vieil	31	Weight Controllers (Benelux)	26
Sudamericana Scheepvaartmij.	38	Wesimex	19
Suez American Risk Capital Fund	21	Wheelabrator	24
Sunnen Products	25	White Advertising Int.	36
Supermarkets General	18	Whiteco Industries	36
Svenska Durox	15	Wibault Dreux	32
Svepro	23	Wibrall	24
Tagli	34	Wingate & Johnson (W.)	19
Teleprompter	21	Winnic	38
Texaco	34	Winn Industries	38
Theramex	35	Witco Chemical	17
		Ytong	15